

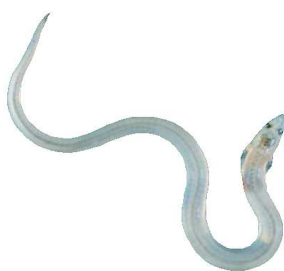
**Pêche maritime dans le bassin de l'Adour et les  
courants côtiers landais en 2007**  
(saison civelle 2007/2008)



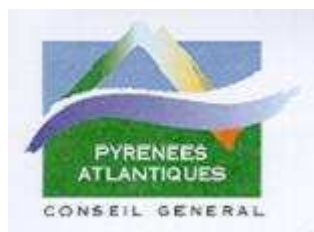
CLPM Bayonne



© MN de Casamajor



© MN de Casamajor



## PRÉAMBULE

Les informations de ce document sont issues des données de la DPMA (fichier flotte, fiches de pêche et données de ventes) et des données d'enquêtes économiques auprès de navires, dont l'activité annuelle est suivie par le SIH (Système d'Informations Halieutiques contact : [emilie.leblond@ifremer.fr](mailto:emilie.leblond@ifremer.fr) site public <http://www.ifremer.fr/sih> ).

Des enquêtes économiques complémentaires ont été réalisées par M. François Gallet de l'Institut des Milieux Aquatiques dans le but de pouvoir restituer, pour le site d'étude, les données socio-économiques. Depuis 2007, ce travail est porté par le Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bayonne et outre l'autofinancement, il a été réalisé avec les concours financiers du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre d'une action partenariale associant les pêcheurs professionnels (CLPM de Bayonne, CRPMEM Aquitaine via notamment son suivi régional des pêches) et les scientifiques afin d'améliorer les connaissances sur un secteur économique sensible.

Les enquêtes concernent uniquement les bateaux qui ont déclaré avoir eu une activité en 2007 sur l'Adour.

Les pêcheurs à pieds ont été pris en compte dans les déclarations de captures pour la pêche de la civelle dans les courants landais. Seules les valeurs des captures sont estimées sur la base des prix moyens déclarés dans les fiches de pêche.

## SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION DES PÊCHES MARITIMES PROFESSIONNELLES DE L'ADOUR.....</b>	<b>3</b>
1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE EXPLOITÉE PAR LES PROFESSIONNELS MARITIMES.....	3
1.1.1. <i>L'Adour</i> .....	3
1.1.2. <i>Les courants côtiers landais</i> .....	5
1.2. LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE.....	5
1.3. LES LICENCES D'EXPLOITATION.....	7
1.4. DESCRIPTIF DE LA FLOTTILLE ACTIVE EN 2007.....	7
1.4.1 <i>Les métiers pratiqués sur l'Adour et les courants</i> .....	8
1.4.2 <i>Les métiers pratiqués en mer</i> .....	8
1.5. CALENDRIER D'ACTIVITÉ.....	9
<b>2. LES CAPTURES DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS SUR L'ADOUR MARITIME POUR LA SAISON 2007.....</b>	<b>10</b>
<b>3. ÉVOLUTION DES CAPTURES POUR LES ESPÈCES PRINCIPALES.....</b>	<b>12</b>
3.1. LES ESPÈCES CAPTURÉES AUX FILETS DÉRIVANTS.....	12
3.2. LA PÊCHE DE L'ANGUILLE : <i>ANGUILLA ANGUILLA</i> .....	12
3.2.1. <i>Productions et efforts par engin en 2007/2008</i> .....	12
3.2.2 <i>Contributions relatives à la production des différents engins en 2007/2008</i> .....	18
3.2.3 <i>Évolution du prix de vente de la civelle</i> .....	20
3.2.4 <i>Évolution de l'exploitation sur l'Adour</i> .....	21
3.2.4.1. Tendances à long terme.....	21
3.2.4.2. Tendances sur la période récente.....	22
3.2.5. <i>L'anguille au stade adulte : année 2007</i> .....	24
<b>4. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ANNUELS.....</b>	<b>26</b>
4.1. CHIFFRES D'AFFAIRES ET PRODUCTIVITÉ DES FACTEURS.....	26
4.2. PRINCIPAUX COÛTS POUR GÉNÉRER LE CHIFFRE D'AFFAIRES.....	27
4.3. NOMBRES D'EMPLOIS ET PLURIACTIVITÉ.....	28
4.4. BILAN DE L'ANNÉE 2007.....	29
<b>5. CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE - ANALYSE DE LA SAISON CIVELLE 2006/2007.....</b>	<b>33</b>

# 1. Présentation des pêches maritimes professionnelles de l'Adour

## 1.1. Situation géographique et caractéristiques de la zone exploitée par les professionnels maritimes

Deux zones de pêche sont exploitées par les marins pêcheurs :

- dans la partie sud, l'Adour avec son estuaire et une partie de son bassin versant ;
- dans la partie nord, les courants côtiers landais, petits cours d'eaux assurant la jonction entre les lacs situés en bordure de côte (généralement derrière la dune) et la mer.

### 1.1.1. L'Adour

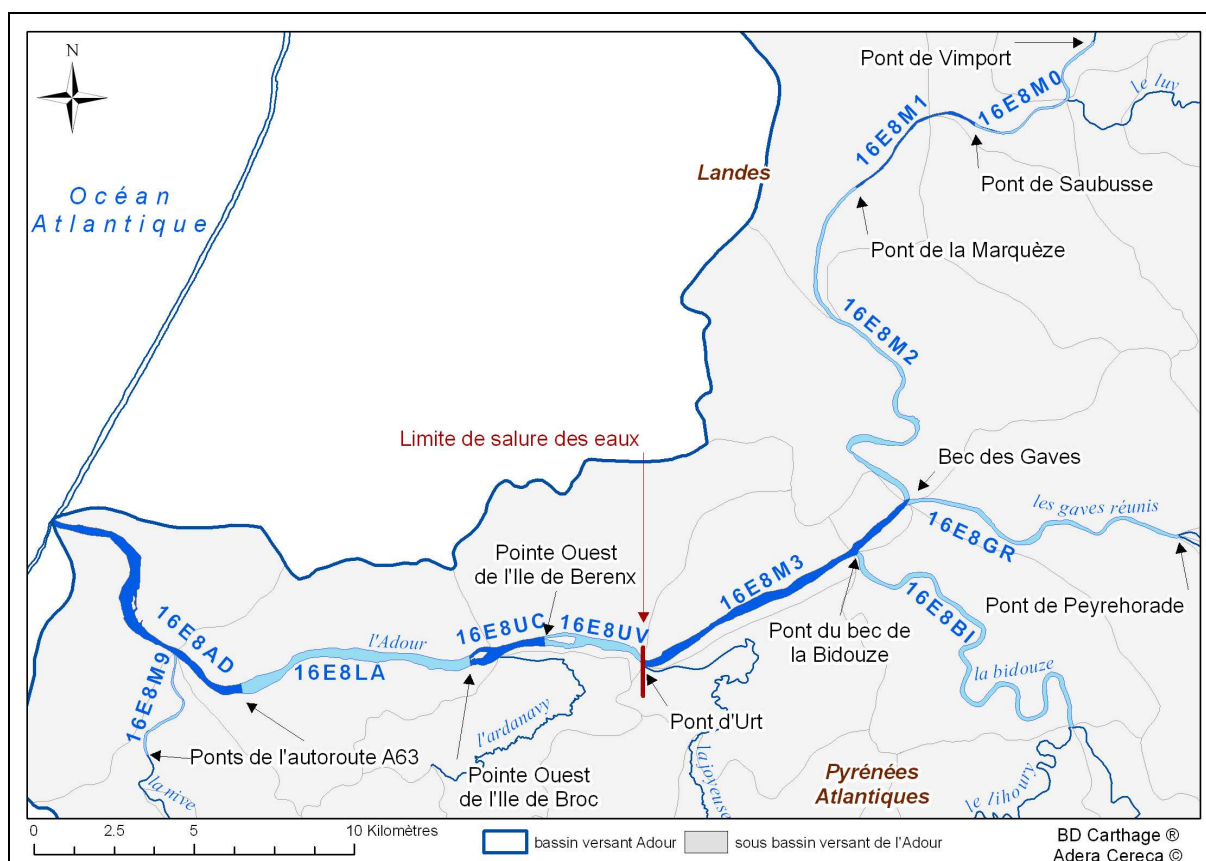


Figure 1- Découpage administratif et principales pêcheries exploitées sur l'Adour.

Les secteurs de pêche se situent dans la région du bas Adour (figure 1) et se distinguent en deux zones :

- la zone maritime de l'estuaire, sous réglementation maritime de la pêche. Elle s'étend de l'embouchure au port d'Urt. Cette zone est découpée, pour les besoins du suivi, en secteurs : 16E8AD (embouchure), 16E8LA (secteur de Lahonce), 16E8UC (secteur d'Urcuit) et 16E8UV (aval du pont d'Urt), de l'aval vers l'amont, selon la codification CNTS<sup>1</sup> ;

- la partie d'eau douce soumise à l'influence dynamique de la marée, appelée zone mixte, sous réglementation fluviale de la pêche. Elle s'étend du port d'Urt à l'aval jusqu'au pont de Peyrehorade sur les Gaves réunis et au pont de Vimport sur l'Adour. De l'aval vers l'amont, les secteurs sont codifiés 16E8M3 (correspondant au lot "Adour 23" selon la codification du lotissement d'eau douce), 16E8GR (lot "Gaves réunis"), 16E8M2, 16E8M1, 16E8M0 (respectivement lots "Adour 22", "Adour 21" et "Adour 20").

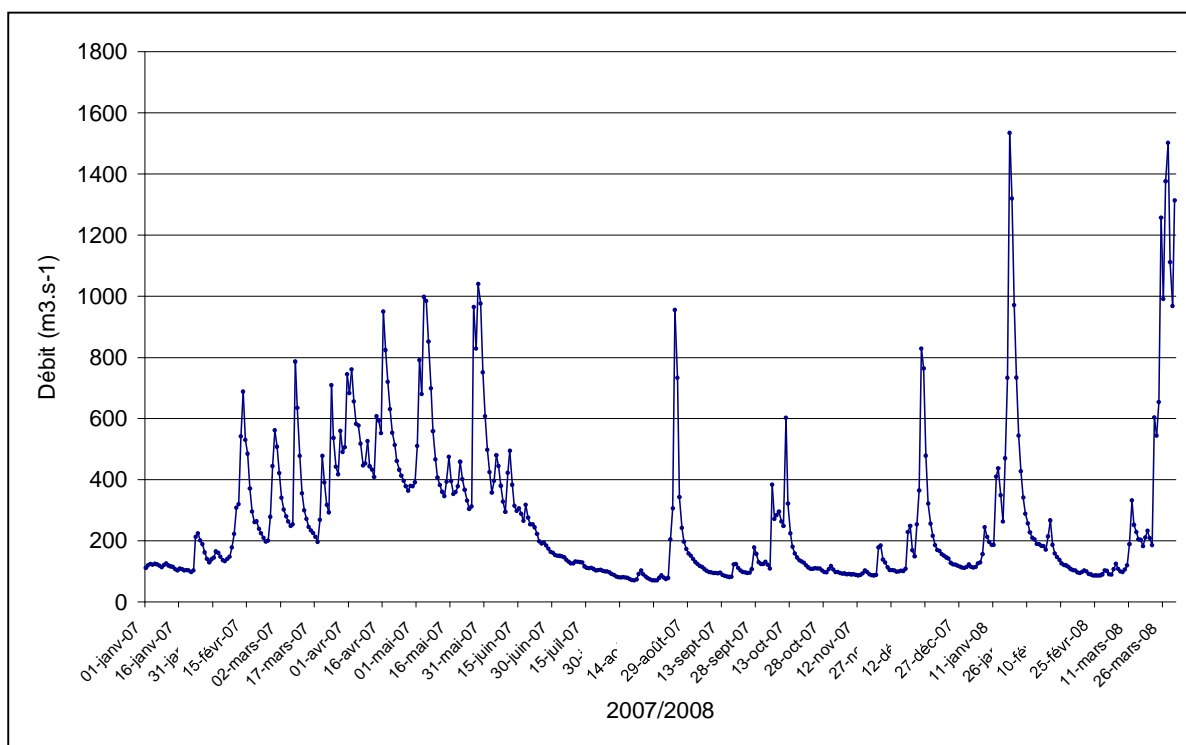
<sup>1</sup> Centre National de Traitements Statistiques.

Deux grands types de pêche sont pratiqués :

- la pêche au filet tramail dérivant (principalement pour la capture de l'alose, de la lamproie marine et des salmonidés migrateurs) de l'embouchure au "bec des Gaves" ;
- la pêche aux tamis pour la capture de la civelle, soit poussés dans l'estuaire maritime de Bayonne à Urt, soit tenu à la main dans l'estuaire fluvial jusqu'au pont de Vimport sur l'Adour et dans les Gaves réunis, soit fixés sur le bord du navire ancré (l'engin filtre alors le courant de marée).

La pêche à l'anguille est aussi ponctuellement pratiquée avec des nasses ou des cordeaux.

Cette portion de l'Adour, peu élevée par rapport au niveau de la mer, est soumise à l'influence de la marée (marée saline dans la partie aval de la zone maritime, marée dynamique jusqu'à Dax). Le régime des eaux du Bas-Adour est complexe. Il est influencé par le régime pluvial de l'Adour (hautes eaux en hiver) et le régime nivo-pluvial des Gaves (hautes eaux au printemps). La résultante est un régime à débit soutenu, d'environ  $295 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$  (moyenne de 1984 à 2006) à l'embouchure, présentant une pointe en mars de  $513 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$  et un débit plus faible de l'ordre de  $67 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$  à partir du mois d'août qui peut se prolonger, certaines années, jusqu'au mois de décembre.



**Figure 2-** Évolution des débits<sup>2</sup> de l'Adour ( $\text{m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$ ) à l'embouchure en 2007.

Au cours de l'année 2007 (figure 2 – tableau 1) un débit maximal de  $1041 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$  a été relevé le 28 mai, et un débit d'étiage le 15 août avec seulement  $70 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$ . 2007 se caractérise par l'absence de grosses crues et par une succession de petites crues tout au long de l'année. Les trois premiers mois de l'année 2008 sont caractérisés par deux crues de l'ordre de  $1500 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$ .

<sup>2</sup> Source : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

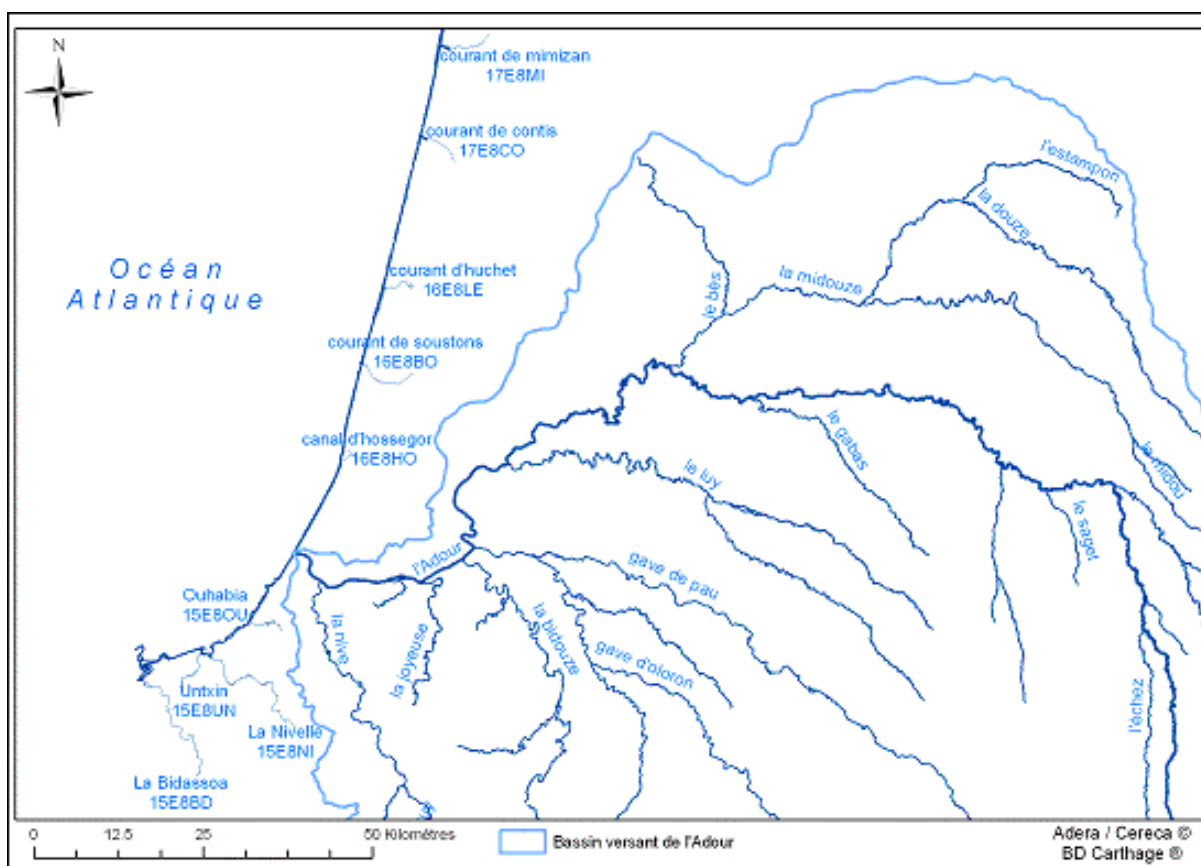
**Tableau 1-** Débits mensuels moyens à l'embouchure de l'Adour en 2007/2008.

mois	2007												2008		
	01	02	03	04	05	06	07	08	09.	10	11	12	01	02	03
débits m <sup>3</sup> .s <sup>-1</sup>	130	299	394	534	572	307	115	167	108	180	104	219	130	299	394

### 1.1.2. Les courants côtiers landais

Ces courants sont caractérisés par un débit généralement faible et une marée qui pénètre amplement. Leur ouverture peut être soit endiguée soit naturelle. La principale espèce ciblée par la pêche professionnelle dans les courants côtiers landais est l'Anguille au stade civelle (au tamis à main) ; elle représente la quasi-totalité des apports pour cette zone. Quelques poissons marins sont également capturés au filet dérivant mais constituent de faibles valeurs, aussi bien en terme de volume, que de prix. Le principal courant landais exploité est le courant d'Huchet.

**Figure 3-** Principales pêcheries sur les courants côtiers landais et sud de l'Adour (BD Carthage ®).



## 1.2. La réglementation de la pêche professionnelle

Les dates d'ouverture de la pêche professionnelle et de loisir des espèces migratrices s'exerçant en mer, sur le domaine public maritime et dans la partie salée des fleuves, rivières, étangs et canaux délimités à l'article 1<sup>er</sup> sont précisées dans le tableau 2 :

**Tableau 2- Périodes d'ouverture de pêche pour l'année 2007.**

ESPECES	ENGINS DE PECHE	DATES D'OUVERTURE
grande alose ( <i>Alosa alosa</i> ), lamproie fluviatile ( <i>Lampetra fluviatilis</i> ), alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> ), anguille ( <i>Anguilla anguilla</i> ).	Tous engins	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> )	Tous engins	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
saumon ( <i>Salmo salar</i> ) truite de mer ( <i>Salmo trutta</i> )	Tous engins	En mer et sur le domaine public maritime: du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
		Dans la partie salée des fleuves rivières, étangs et canaux : du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 31 juillet Interdiction totale pendant la période de relève hebdomadaire du saumon (annexe II.). Pendant la période de relève, les filets destinés à la capture exclusive de la lamproie, de maille inférieure à 72 mm maille étirée sont autorisés du 15 janvier au 15 mai
civelle, alevin de l'anguille ( <i>Anguilla anguilla</i> )	grand tamis (utilisé par des marins pêcheurs professionnels inscrits sur un rôle d'équipage)	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 décembre
	autres tamis	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1 <sup>er</sup> décembre au 31 décembre

Les obligations de relève générale dite "relève décadaire", prévues par la réglementation (décret du 16 février 1994, traduit en arrêté du préfet de région Aquitaine sur la pêche dans les eaux salées de l'estuaire) pour la période 2006 / 2007 sont exprimées en ces termes : *pour tous les pêcheurs, tous les filets et tous les tamis à civelle, à l'exception des filets à lamproies de maille inférieure ou égale à 72 millimètres maille étirée qui sont autorisés du 15 janvier au 15 mai, doivent être retirés de l'eau du samedi 18 heures au dimanche 18 heures pendant les jours suivants (tableau 3) :*

**Tableau 3- Dates des relèves décadaires pour l'année 2007.**

6 et 7 - 13 et 14 - 27 et 28 janvier	7 et 8 - 21 et 22 - 28 et 29 juillet
3 et 4 - 10 et 11 - 24 et 25 février	4 et 5 - 18 et 19 - 25 et 26 août
3 et 4 - 10 et 11 - 24 et 25 mars	1 et 2 - 22 et 23 - 29 et 30 septembre
7 et 8 - 14 et 15 - 28 et 29 avril	6 et 7 - 20 et 21 - 27 et 28 octobre
5 et 6 - 12 et 13 - 26 et 27 mai	3 et 4 - 17 et 18 - 24 et 25 novembre
2 et 3 - 9 et 10 - 23 et 24 juin	1 et 2 - 22 et 23 - 29 et 30 décembre

Les obligations de relève dite "relève saumon" s'appliquent à tous les pêcheurs dans les termes suivants : *les filets doivent être retirés de l'eau pendant les jours précisés au tableau 4.*

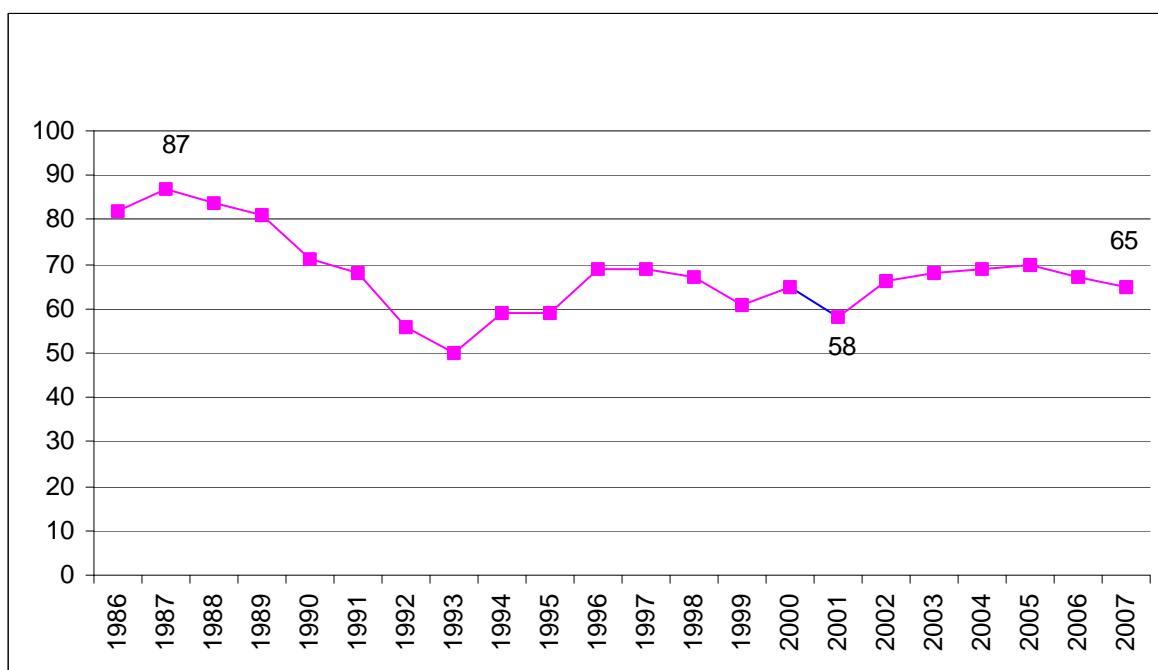
Ces obligations de relève découlent des relèves décadaires normales et des relèves hebdomadaires supplémentaires issues des négociations au sein du Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) du bassin de l'Adour. Ces relèves supplémentaires constituent un des volets du programme de reconstitution du stock de saumon de l'Adour engagé en 1999, sur l'impulsion du COGEPOMI Adour et sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour depuis cette date-là. Ces relèves supplémentaires visent principalement à la préservation du saumon ; toutefois, elles s'appliquent à la pêche au filet dérivant de toutes les espèces, pendant la période fixée lors des négociations.

**Tableau 4- Détail des relèves hebdomadaires pour le saumon en 2006 et 2007.**

FREQUENCE	DUREE	PERIODE	CALENDRIER
hebdomadaire	42 heures	Du samedi 00 h 00 mn au dimanche 18 h 00 mn	du 2 <sup>ème</sup> samedi de mars au 31 juillet inclus

Seuls, les filets de maille inférieure ou égale à 72 mm destinés à la capture exclusive de la lamproie, sont autorisés les jours de relève, du 15 janvier au 15 mai.

### 1.3. Les licences d'exploitation



**Figure 3-** Évolution du nombre de licences CIPE délivrées sur l'Adour depuis 1986.  
(source : CRPMEM d'Aquitaine)

La pêche professionnelle sur l'Adour est limitée par la délivrance de licences spécifiques à l'estuaire. Le nombre de licences est fixé par la CIPE<sup>3</sup> (le plafond maximal est de 70). Elles sont délivrées nominativement par le CRPMEM<sup>4</sup> d'Aquitaine. Pour la saison 2006/2007 le nombre de licences<sup>5</sup> a été de 65 (figure 3) mais seuls les patrons de 54 bateaux ont déclaré avoir pêché sur l'Adour au moins une marée. Pour 12 autres il s'agit soit d'une licence de précaution (la pêche s'effectue uniquement en mer) et ou d'une absence de déclaration (pas de fiche de pêche). Pour 6 autres patrons, la pêche s'est réalisée dans les courants Landais (pour tout ou partie).

La possession d'une licence CIPE permet à certains pêcheurs d'obtenir des droits de pêche délivrés par la Direction Départementale de l'Agriculture ; cette pêche s'exerce sur les secteurs en amont d'Urt (voir figure 1).

### 1.4. Descriptif de la flottille active en 2007

On considère comme « flottille active » les bateaux dont les patrons ont déclaré une activité sur l'Adour ou les courants au moins une fois dans l'année.

<sup>3</sup> CIPE : Commission des Poissons Migrateurs et des Estuaires du Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins.

<sup>4</sup> CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins.



**Tableau 5-** Caractérisation de l'effort de pêche selon le secteur de pêche.

NOMBRE DE NAVIRES SELON LES SECTEURS DE PÊCHE FRÉQUENTÉS EN 2007		Puissance totale (kW)	Jauge brute totale (TJB)	Nombre de marins <sup>6</sup>	Nombre total de jours de pêche	Nombre total d'heures moteur
32	Adour exclusif	924	54	24,5	1 784	4 133
10	Adour et Courants	300	20	9	973	1 851
9	Adour et Océan	583	30	8,5	841	3 453
2	Courants et Océan	140	6	2	176	570
4	Adour et Courants et Océan	244	12	4	766	3 573
5	Courants exclusif	114	7	5	127	0
<b>62 navires</b>		<b>2 305</b>	<b>129</b>	<b>53</b>	<b>4 667</b>	<b>13 580</b>

Dans les fiches de pêche, 62 navires ont déclaré une activité en 2007. Celle-ci s'est exercée, principalement, sur l'Adour et dans les courants landais. Cependant, 15 navires ont exercé aussi en mer.

#### 1.4.1 Les métiers pratiqués sur l'Adour et les courants

**Les tamis :** Leur taille est de 1,20 m de diamètre et leur maillage de 1,8 mm. Les tamis à civelles filtrent le courant d'eau dans le sens contraire de la marée montante. Les marées durent quelques heures, la durée est variable selon le rendement observé. On parle de tamis poussé lorsque le navire « chalute » et de tamis ancrés lorsque, fixés au navire ancré dans le fleuve, ils filtrent le courant. Dans les deux cas, deux engins de pêche sont maniés depuis le bateau.

On parle aussi de tamis à main lorsque le pêcheur l'utilise comme une épuisette ; un seul tamis est utilisé dans ce cas. Ce type de tamis est largement utilisé dans les courants landais mais un peu moins sur l'Adour et ses affluents.

**Les filets maillants dérivants :** Leur longueur varie de 150 m à 180 m et leur maillage de 68 mm (pour cibler la lamproie) à 110 mm (pour le saumon). Le filet est jeté et relevé plusieurs fois durant la marée montante ou à l'étale. Le plus souvent, le filet dérive, accroché au bateau, dans le sens du courant de l'Adour (contraire au courant montant de la marée). Ainsi, les migrateurs, poussés par le flot, peuvent être capturés. Les marées durent de 2 à 5 heures.

**Les cordeaux et les nasses à anguilles :** Les nasses appâtées avec du poisson (mulet...) sont posées au fond du fleuve et relevées 3 ou 4 jours plus tard. Les cordeaux sont appâtés avec des vers, l'engin pêche seulement pendant quelques heures. Ces métiers concernent peu de bateaux et peu de marées.

#### 1.4.2 Les métiers pratiqués en mer

Les bateaux qui travaillent en mer pratiquent principalement le filet à rouget, la palangre à merlu ou à bar ainsi que la drague à algues dérivantes.

<sup>6</sup> 8 pêcheurs détenteurs d'une licence CIPE exercent la pêche fluviale alternativement sur 2 navires (rôle collectif).

## 1.5. Calendrier d'activité

**Tableau 6-** Importance des métiers dans l'activité de pêche sur l'Adour

Les métiers pratiqués	Nombre de marées	En pourcentage des marées
Nasses à anguille	77	2
Cordeaux à anguille	88	3
Tamis à main à civelle	188	6
Tamis poussés à civelle	272	11
Tamis ancrés à civelle	752	26
Filet maillant dérivant à migrateurs	1 667 (+)	52
<b>Total</b>	<b>3044</b>	<b>100</b>

L'essentiel de l'activité repose sur deux types d'engins : les tamis et les filets maillants dérivants.

(+) Concernant les marées aux filets, la réalité est plus proche de 3 100 marées car la plupart du temps, les pêcheurs pratiquent deux marées par jour, (surtout s'ils ciblent le saumon) mais en signalent une seule sur la fiche de pêche.

D'août à fin octobre, il y a peu ou pas de pêche sur l'Adour (tableau 7). Durant cette période, les navires qui ont une activité mixte (océan et fleuve) sont actifs sur l'océan.

**Tableau 7-** Répartition mensuelle des marées/métier sur l'année.

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nombre de marées	424	236	192	422	536	392	231	12			226	362
Nombre de bateaux actifs Adour	38	30	22	31	34	30	18	2			25	34
nb marées/casier à anguille		2	7	21	26	16	2					2
nb marées/palangre de fond			20	22	23	10	3	9			1	
nb marées/filet maillant dérivant	3	42	156	379	487	366	226	3				
nb marées/tamis poussés	72	58	6								25	110
nb marées/tamis ancrés	259	76	1								186	227
nb marées/tamis à main	103	72	2								14	23

## 2. Les captures des pêcheurs professionnels sur l'Adour maritime pour la saison 2007

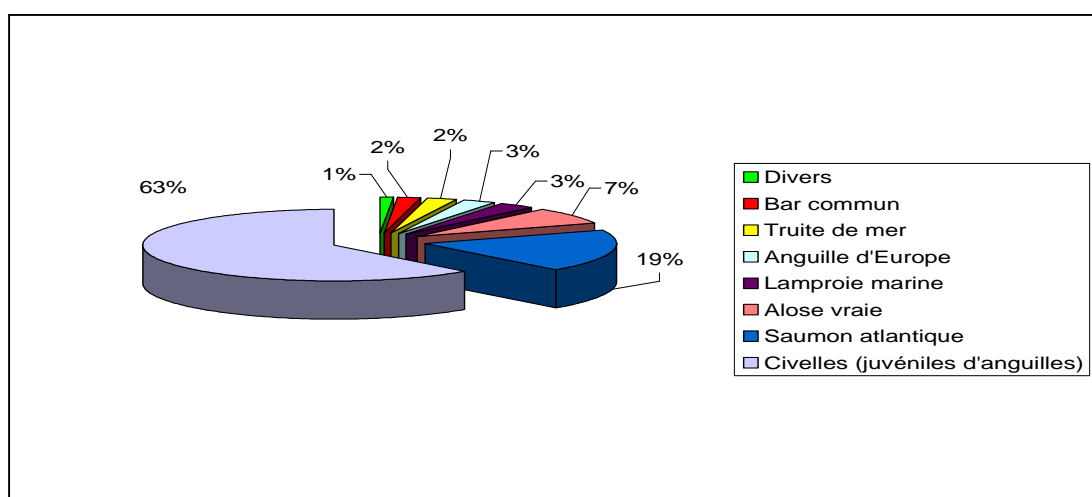
Les données présentées dans cette partie sont issues des fiches de pêche.

**Tableau 8-** Poids et valeur par espèce.

Espèces	Poids (kg)	Valeur* (€)	Prix moyen (€/kg)
Alose vraie	8 881	54 083	6,1
Saumon atlantique	4 592	140 545	30,6
Lamproie marine	3 089	23 361	7,6
Anguille d'Europe	1 449	20 288	14
Truite de mer	1 193	16 770	14,1
Bar commun	878	13 960	15,9
Civelles (juvéniles d'anguilles)	858	484 530	564,7
Mulet d'Europe	427	783	1,8
Sar commun (à tête noir)	273	1 639	6
Maigre commun	222	3 323	15
Dorade royale	171	2 483	14,5
Griset (dorade grise)	90	90	1
Poissons divers	68	68	1
Saupe	58	58	1
Sandre	41	414	10
Sole commune	6	90	15
Marbré commun	6	12	2
Poissons d'eau douce divers	2	2	1
<b>Total</b>	<b>22 304</b>	<b>762 499</b>	

\* estimation

Depuis plusieurs années, le marché de la civelle est essentiellement tourné vers le marché asiatique. La demande est forte avec un prix moyen au kilo voisin de 530 € si bien que la civelle se situe au 7<sup>ème</sup> rang en poids mais au premier rang en valeur des apports (tableau 8). Les deux espèces, Saumon et Anguille (tous stades) représentent 85 % en valeur des captures sur l'Adour en 2007 (figure 4).



**Figure 4-** Répartition des principales espèces exploitées sur l'Adour en valeur (€).

La figure 5 ci-dessous indique le nombre de navires ayant travaillé au moins une fois dans le secteur concerné, le nombre de marées qui y ont été effectuées et la valeur des captures (en pourcentage de la valeur totale). Ainsi, on constate que 51 % de la valeur totale des captures provient de la partie maritime de l'Adour (en aval de 16E8M3).

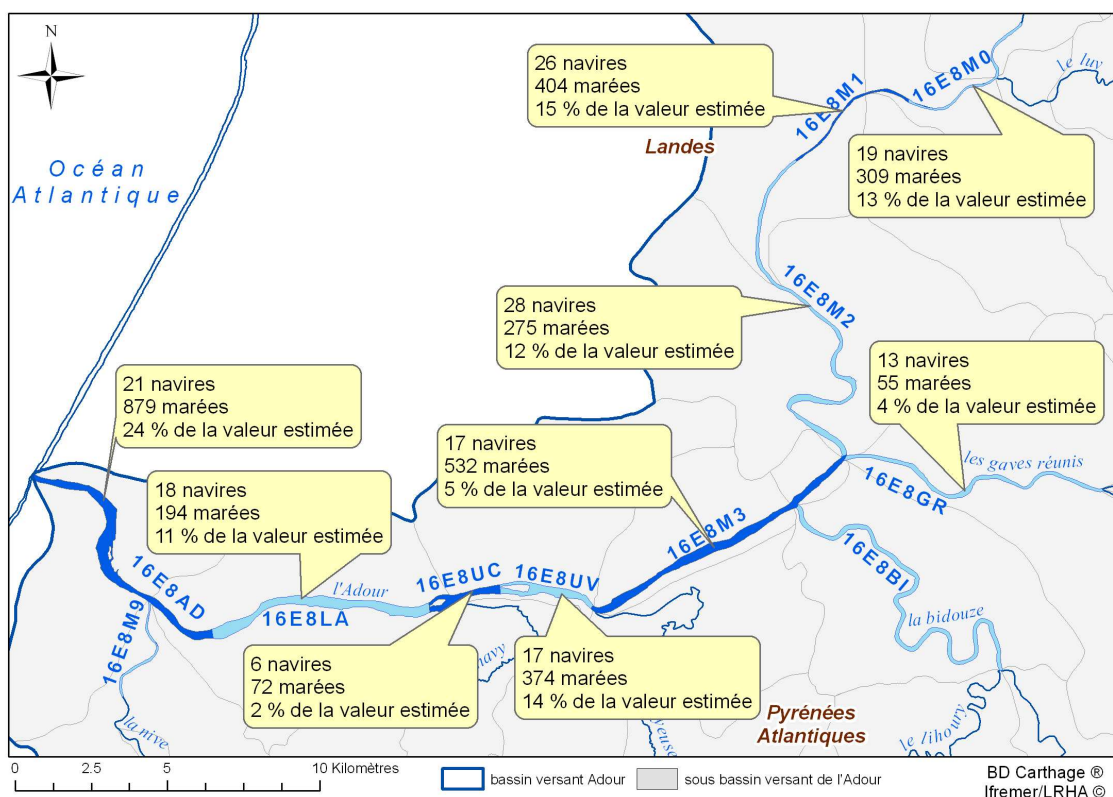


Figure 5- Distribution de l'activité et de la valeur estimée sur les secteurs.

Les captures s'opèrent essentiellement sur deux mois pour la civelle (décembre et janvier) et trois mois pour le saumon (mai, juin et juillet) – tableau 9.

Tableau 9- Répartition mensuelle des captures (en % du tonnage) des espèces principales.

ESPECES	2007											
	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.
Anguille stade civelle	52	11	< 0,5								4	32
Anguille stade adulte			24	63	44	25	4	5			1	2
Saumon		< 0,5	4	11	34	29	23					
Truite de mer			< 0,5	10	53	33	4					
Alose		< 0,5	2	36	48	15						
Lamproie		10	20	58	12							

### 3. Évolution des captures pour les espèces principales

#### 3.1. Les espèces capturées aux filets dérivants

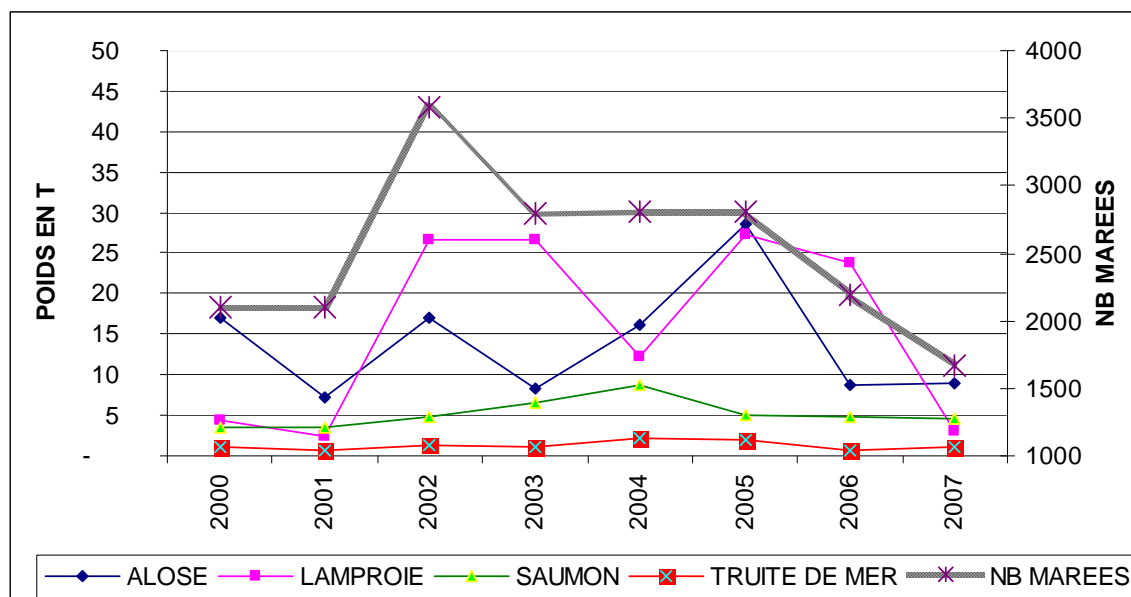


Figure 6- Évolution des captures et du nombre de marées depuis 2000.

Les captures de saumons sont assez stables (un peu plus de 4 tonnes). Seule, l'année 2004 témoigne d'une augmentation des captures (figure 6), conséquence probable de la mise en place du plan de gestion.

Concernant la lamproie, la variabilité inter-annuelle des captures est importante. On note que la stratégie de pêche (et donc la capture) est en grande partie motivée par le prix moyen au kg obtenu ou attendu, ce qui peut se traduire par une modification de l'effort de pêche.

Les captures d'aloses sont très irrégulières, elles tendent à baisser ces deux dernières années.

#### 3.2. La pêche de l'Anguille : *Anguilla anguilla*

Le terme "sortie" est utilisé ici pour caractériser le nombre de jours où des déclarations de pêche sont effectuées, sachant que parfois deux marées sont regroupées en une seule déclaration, et que certaines marées nocturnes débutent un jour donné et se terminent le lendemain.

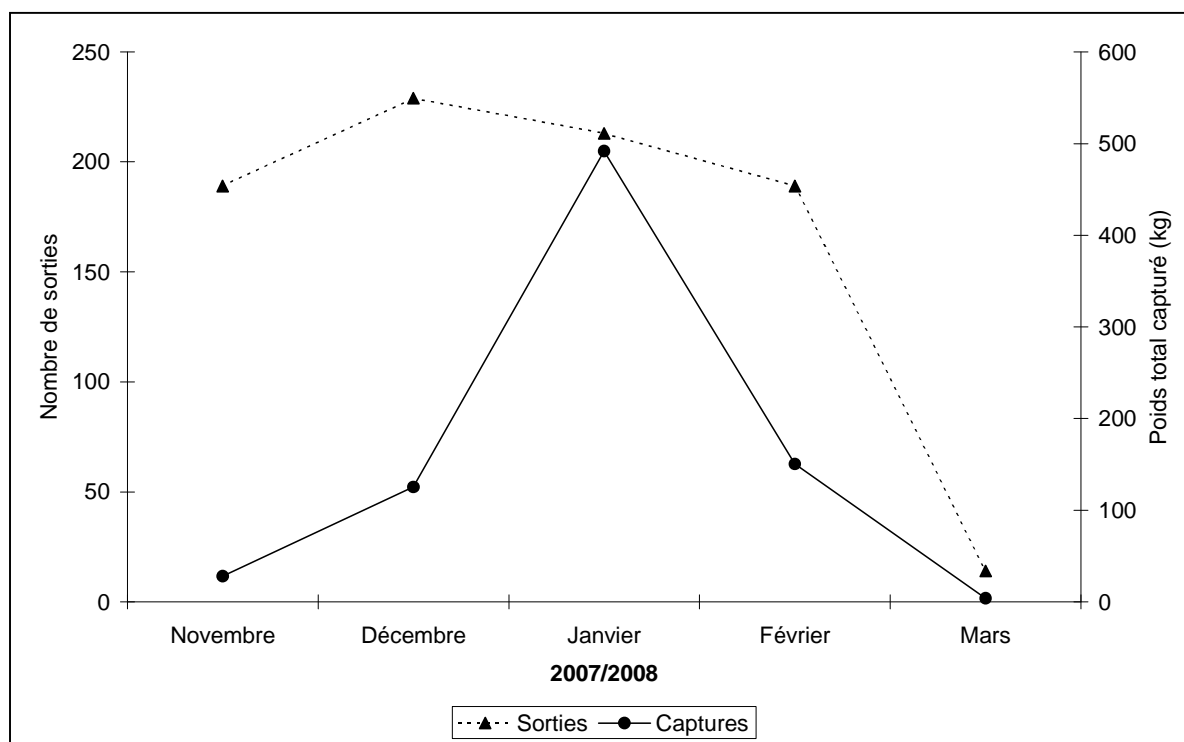
##### 3.2.1. Productions et efforts par engin en 2007/2008

La production totale de civelles par les marins pêcheurs, pour l'ensemble de la zone de pêche ; Adour et courants côtiers landais (figures 3 et 5) est de 2,4 tonnes en 2007/2008. Sur la totalité de la production, l'Adour représente 1698 kg (soit 69 % de la production) et les courants côtiers landais 748 kg.

## Tamis ancré

L'utilisation du tamis ancré depuis 2002/2003 n'est autorisée qu'en eau douce et sur l'Adour exclusivement (interdite sur les Gaves réunis). Elle n'est pas autorisée sur les courants côtiers landais. L'emploi de cet engin est fonction des conditions hydrologiques ainsi que de la présence de civelles. Elle tend à se développer sur l'Adour puisque plus d'une trentaine de pêcheurs ont mis en œuvre cet engin durant la campagne 2007/2008.

L'ensemble de ces pêcheurs a effectué 834 sorties pour un poids total capturé de 799 kg. La quantité de civelles prélevées, ainsi que le nombre de sorties sont en augmentation par rapport aux années précédentes.



**Figure 7-** Évolution du nombre de sorties et des captures mensuelles au tamis ancré par les marins pêcheurs au cours de la saison 2007/2008.

L'effort de pêche se concentre sur la première partie de la saison, tandis que les captures augmentent fortement en janvier (figure 7). La fin de saison est marquée par une rapide diminution de l'activité de pêche au tamis ancré, elle est pratiquement inexistante au mois de mars. La plus forte production a été réalisée au mois de janvier et représente 61 % des captures (figure 7). On comptabilise 145 sorties sans captures sur l'ensemble de la saison ce qui représente 17 % du nombre total des sorties effectuées (tableau 10).

**Tableau 10-** Récapitulatif de la saison au tamis ancré en 2007/2008.

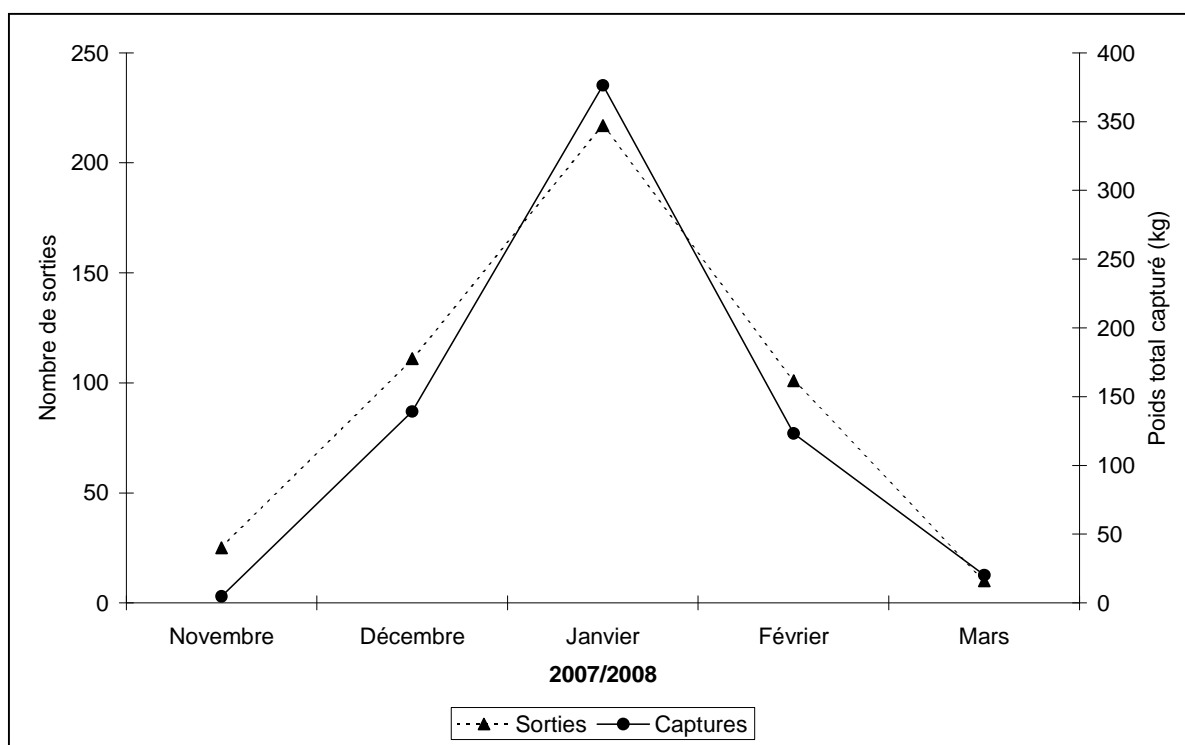
	novembre	décembre	janvier	février	mars	saison
poids total (kg)	27,8	125,2	491,8	150,3	3,9	<b>799</b>
CPUE (kg.sortie <sup>-1</sup> )	0,15	0,55	2,31	0,8	0,28	<b>0,96</b>
nombre total de sorties	189	229	213	189	14	<b>834</b>
nombre de sorties à captures nulles	67	30	19	26	3	<b>145</b>
nombre de pêcheurs	20	26	31	29	5	<b>36</b>

La Capture Par Unité d'Effort (CPUE), sur la saison est en moyenne de  $0,96 \text{ kg.sortie}^{-1}$  avec un minimum mensuel en novembre de  $0,15 \text{ kg.sortie}^{-1}$  et un maximum de  $2,31 \text{ kg.sortie}^{-1}$  en janvier (tableau 10). Globalement, les rendements sont restés à un niveau stable pour cette campagne de pêche par rapport aux saisons précédentes.

D'un point de vue géographique, la majorité des captures se répartit sur 4 secteurs de la partie mixte fluviale de l'Adour, principalement sur les lots 16E8M1 (367 kg), 16E8M2 (261 kg) et 16E8M0 (99 kg), qui représentent 87 % des captures totales.

### Tamis poussé

Pour la saison 2007/2008, 29 pêcheurs ont utilisé le tamis poussé ; ce nombre est en diminution par rapport aux années précédentes. Ces pêcheurs ont effectué 464 sorties pour un poids total capturé de 674 kg. L'effort de pêche se concentre en janvier ; 47 % des sorties ont été effectuées au cours de ce mois qui représente 57 % des captures sur la saison (figure 8). On comptabilise 51 sorties sans captures, ce qui représente 11 % du nombre total des sorties effectuées.



**Figure 8-** Évolution du nombre de sorties et des captures mensuelles au tamis poussé par les marins pêcheurs au cours de la saison 2007/2008.

La Capture Par Unité d'Effort est en moyenne de  $1,43 \text{ kg.sortie}^{-1}$  pour la saison avec un minimum au mois de novembre avec  $0,19 \text{ kg.sortie}^{-1}$  et un maximum de  $1,73 \text{ kg.sortie}^{-1}$  en janvier (tableau 11 : la CPUE élevée du mois de mars n'est pas prise en compte en raison du manque de fiabilité des données).

**Tableau 11-** Récapitulatif de la saison au tamis poussé en 2007/2008.

	<b>novembre</b>	<b>décembre</b>	<b>janvier</b>	<b>février</b>	<b>mars</b>	<b>Saison</b>
poids total (kg)	4,7	139,1	376,4	123,3	20,2	<b>663,7</b>
CPUE (kg.sortie <sup>-1</sup> )	0,19	1,25	1,73	1,22	2,02	<b>1,43</b>
nombre total de sorties	25	111	217	101	10	<b>464</b>
nombre de sorties à captures nulles	23	10	9	7	2	<b>51</b>
nombre de pêcheurs	6	17	24	18	5	<b>29</b>

D'un point de vue géographique, les captures se répartissent sur 5 secteurs de la partie maritime de l'Adour. Comme pour les saisons précédentes, elles se concentrent principalement sur les lots 16E8UV (405 kg), 16E8UC (135 kg) et 16E8LA (108 kg) qui représentent plus de 97 % des captures totales.

### **Tamis à main**

Les captures au tamis à main sont traitées selon deux secteurs géographiques pour les deux catégories de pêcheurs :

- captures au tamis à main sur l'Adour ;
- captures au tamis à main sur les courants côtiers landais.

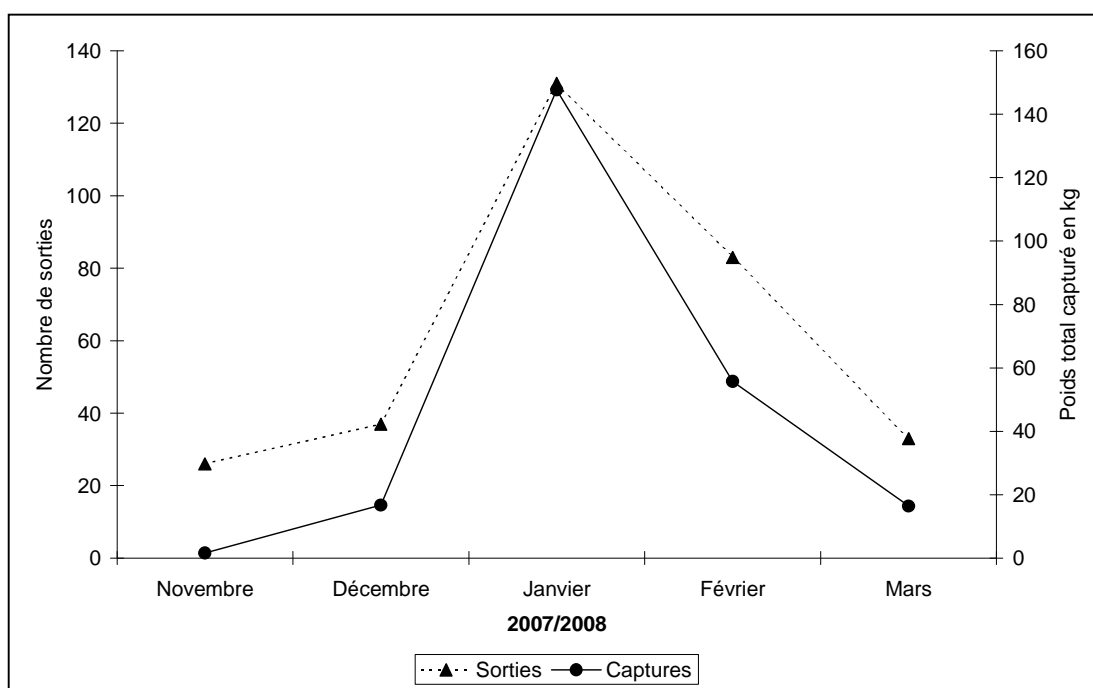
Les deux catégories de pêcheurs sont

- les marins pêcheurs titulaires d'une licence CIPE qui choisissent de pêcher au tamis à main dans l'Adour ou dans les courants côtiers landais ;
- les marins pêcheurs non titulaires d'une licence CIPE mais autorisés à pêcher la civelle à pied, au tamis à main, dans les eaux salées.

#### **- Tamis à main sur l'Adour**

Pour la saison 2007/2008, 36 marins-pêcheurs ont utilisé le tamis à main dont, 25 licenciés CIPE et 11 « pêcheurs à pied ». L'ensemble de ces pêcheurs a effectué 310 sorties (dont 223 sorties pour les licenciés CIPE et 87 sorties pour les non licenciés) pour un poids total capturé de 235 kg (dont 207 kg capturé par les licenciés CIPE). Après une diminution importante de cette activité ces dernières années, on observe pour cette saison une stabilisation. L'effort de pêche se concentre sur les mois de janvier et février ; 69 % des sorties ont été effectuées au cours de cette période et représentent 86 % des captures sur la saison (figure 9). On comptabilise 74 sorties à captures nulles, soit 24 % du nombre total des sorties effectuées.





**Figure 9-** Évolution du nombre de sorties et des captures mensuelles au tamis à main sur l'Adour par l'ensemble des marins pêcheurs au cours de la saison 2007/2008.

La Capture Par Unité d'Effort est en moyenne de  $0,76 \text{ kg.sortie}^{-1}$  durant la saison avec un minimum au mois de novembre de  $0,06 \text{ kg.sortie}^{-1}$  et un maximum de  $1,13 \text{ kg.sortie}^{-1}$  en janvier (tableau 12). Ces chiffres restent dans les mêmes gammes de valeurs que la saison passée.

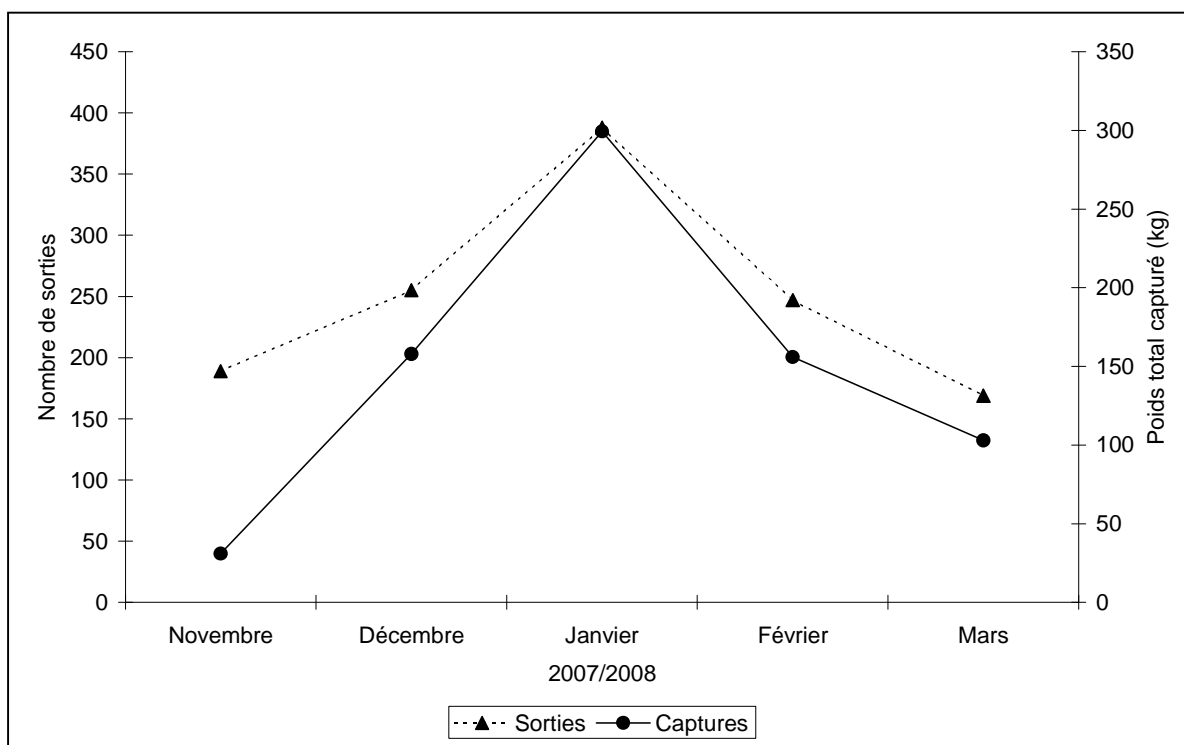
**Tableau 12-** Récapitulatif de la saison au tamis à main sur l'Adour en 2007/2008.

	novembre	décembre	janvier	février	mars	saison
<b>poids total (kg)</b>	<b>1,6</b>	<b>13,7</b>	<b>147,7</b>	<b>55,7</b>	<b>16,4</b>	<b>235,1</b>
poids licenciés CIPE	0	11,7	134,4	45,2	16,2	207,5
poids non licenciés CIPE	1,6	2	13,3	10,5	0,2	27,6
<b>nombre total de sorties</b>	<b>26</b>	<b>37</b>	<b>131</b>	<b>83</b>	<b>33</b>	<b>310</b>
sorties licenciés CIPE	14	25	100	56	28	223
sorties non licenciés CIPE	12	12	31	27	5	87
<b>CPUE (kg.sortie<sup>-1</sup>)</b>	<b>0,06</b>	<b>0,37</b>	<b>1,13</b>	<b>0,67</b>	<b>0,5</b>	<b>0,76</b>
<b>nombre de sorties à captures nulles</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>74</b>
sorties nulles licenciés CIPE	14	7	16	10	5	52
sorties nulles non licenciés CIPE	4	5	5	4	4	22
<b>nombre total de pêcheurs</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>36</b>
pêcheurs licenciés CIPE	4	7	19	11	11	25
pêcheurs non licenciés CIPE	2	4	10	6	1	11

D'un point de vue géographique, les captures se répartissent sur 8 secteurs de la zone mixte fluviale de l'Adour. Elles se concentrent principalement sur les lots 16E8GR (62 kg), 16E8M1 (56 kg) et 16E8M0 (39 kg) qui représentent plus de 75 % des captures totales (figure 5). Les autres estuaires du département des Pyrénées-Atlantiques (Untxin, Ouhabia et Nivelle) ne sont exploités que par les « pêcheurs à pied ». Comme les saisons précédentes, les captures sont très faibles, de l'ordre de 7 kg pour 2007/2008 et ne font pas l'objet d'une analyse spécifique.

- **Tamis à main sur les courants côtiers landais**

Pour la saison 2007/2008, 55 marins-pêcheurs ont pratiqué le tamis à main sur les courants côtiers landais dont 22 licenciés et 32 non licenciés CIPE. L'ensemble de ces pêcheurs a effectué 1248 sorties pour un poids total capturé de 748 kg. Les captures se répartissent sur l'ensemble de la saison de pêche (figure 10). Contrairement à la pêche au tamis à main sur le bassin de l'Adour, les deux catégories de pêcheurs se répartissent de façon équivalente en terme de poids capturé et de nombre de sorties (tableau 13). Sur la totalité des sorties, 163 à captures nulles sont comptabilisées, ce qui représente 13 % du nombre total des sorties.



**Figure 10-** Évolution du nombre de sorties et des captures mensuelles au tamis à main sur les courants côtiers landais au cours de la saison 2007/2008.

La Capture Par Unité d'Effort est en moyenne de  $0,6 \text{ kg.sortie}^{-1}$  sur la saison avec un minimum de  $0,16 \text{ kg.sortie}^{-1}$  au mois de novembre et un maximum de  $0,77 \text{ kg.sortie}^{-1}$  en janvier (tableau 13).

**Tableau 13-** Récapitulatif de la saison au tamis à main pour l'ensemble des pêcheurs sur les courants côtiers landais en 2007/2008.

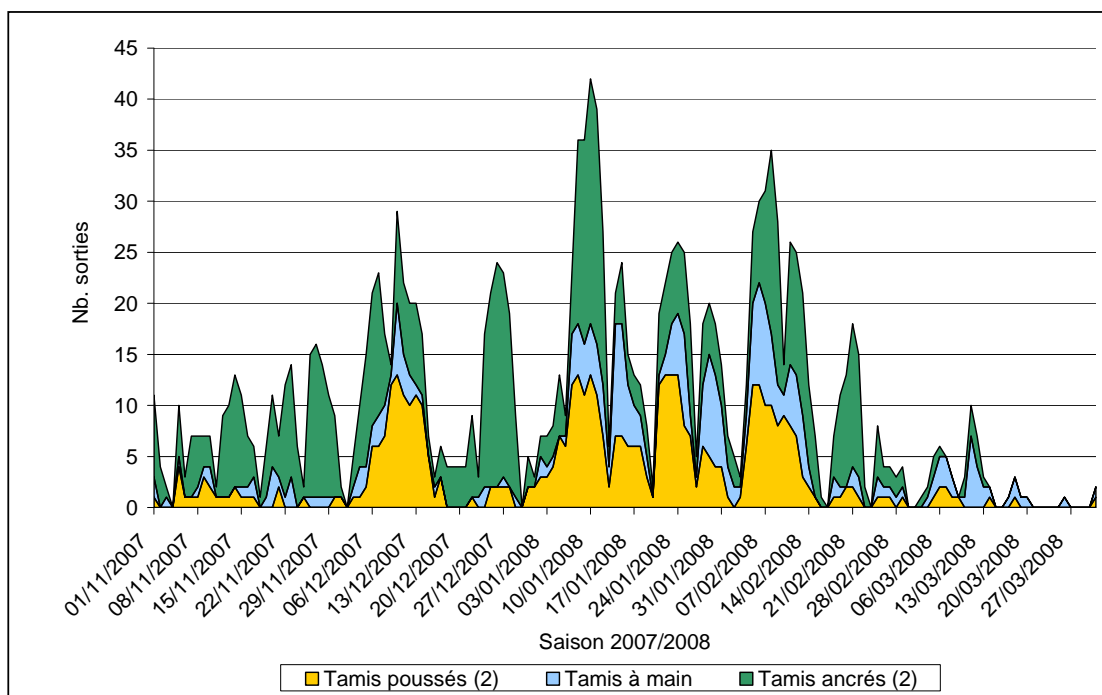
	novembre	décembre	janvier	février	mars	saison
<b>poids total (kg)</b>	<b>31</b>	<b>158,1</b>	<b>299,4</b>	<b>156</b>	<b>103,3</b>	<b>747,8</b>
poids licenciés CIPE	19,3	106,4	151,5	94,7	75,8	448
poids non licenciés CIPE	11,7	51,7	147,8	61,4	27,5	300,1
<b>nombre total de sorties</b>	<b>189</b>	<b>255</b>	<b>388</b>	<b>247</b>	<b>169</b>	<b>1248</b>
sorties licenciés CIPE	123	153	199	156	122	753
sorties non licenciés CIPE	66	102	189	91	47	495
<b>CPUE (kg.sortie<sup>-1</sup>)</b>	<b>0,16</b>	<b>0,62</b>	<b>0,77</b>	<b>0,69</b>	<b>0,61</b>	<b>0,6</b>
<b>nombre de sorties à captures nulles</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>163</b>
Sorties nulles licenciés CIPE	29	28	19	15	36	127
Sorties nulles non licenciés CIPE	13	5	10	3	5	36
<b>nombre total de pêcheurs</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>55</b>
pêcheurs licenciés CIPE	29	28	19	15	36	127
pêcheurs non licenciés CIPE	10	17	24	20	6	32

D'un point de vue géographique, les captures se répartissent sur 4 secteurs de la zone côtière landaise. Comme les années précédentes, la majorité des captures est réalisée sur le lot 16E8LE (courant d'Huchet) avec 603 kg, soit 81 % de la production totale.

### 3.2.2 Contributions relatives à la production des différents engins en 2007/2008

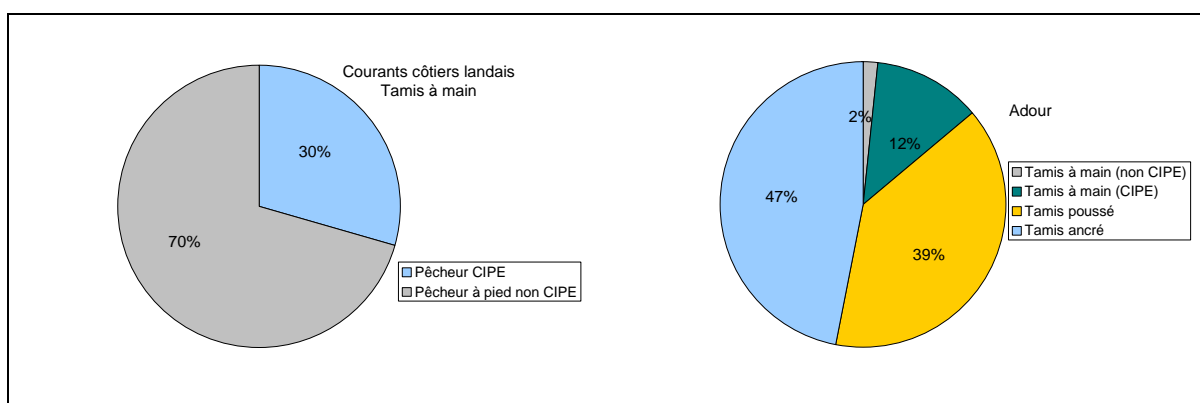
Les captures réalisées dans le bassin de l'Adour représentent 69 % de la production totale de civelles de l'ensemble Adour et courants côtiers landais. Cette production est réalisée par les marins pêcheurs dont 56 licenciés CIPE et 33 pêcheurs à pied qui totalisent 2856 sorties sur l'ensemble de la saison. Ces chiffres sont globalement en diminution par rapport à la saison 2006/2007.

La production des tamis ancrés augmente régulièrement depuis son apparition sur le bassin de l'Adour. En 2007/2008, elle a été supérieure à celle des tamis poussés en zone maritime et des tamis à main utilisé principalement en zone fluviale (figure 11).



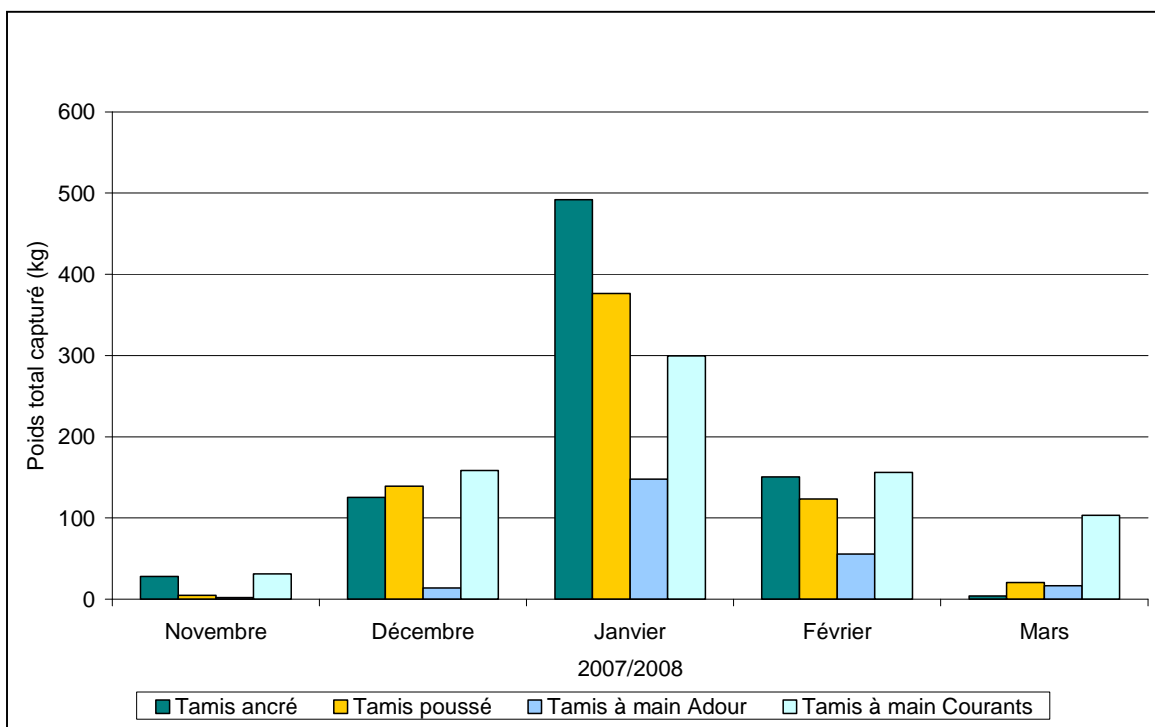
**Figure 11-** Cumul journalier des marées par engin sur l'Adour en 2007/2008.

Dans les courants côtiers landais, seul le tamis à main est autorisé, la production est réalisée à 70 % par les pêcheurs à pied alors qu'elle était équivalente entre les marins pêcheurs et les pêcheurs à pied les saisons précédentes (figure 12).



**Figure 12-** Répartition des captures par les différentes techniques de pêche, pour l'Adour et les courants côtiers landais pour la saison 2007/2008.

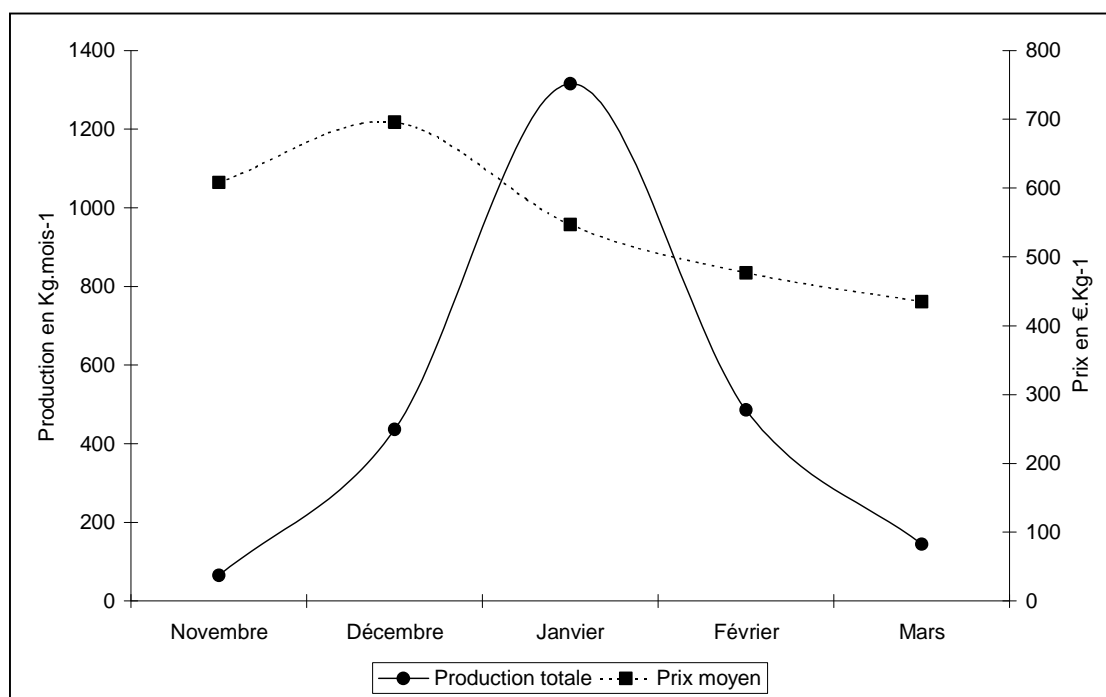
Une saison de pêche de la civelle dans le bassin de l'Adour est généralement caractérisée par une production maximale au mois de janvier ; c'est le cas pour la saison 2007/2008 (figure 13) particulièrement pour l'Adour. Pour les courants côtiers landais, les apports mensuels sont bien répartis sur la saison de migration, alors que sur l'Adour, la saison de pêche est plus courte.



**Figure 13-** Synthèse des productions par engin et par mois au cours de la saison 2007/2008.

### 3.2.3 Évolution du prix de vente de la civelle

Pour l'ensemble de la zone de pêche (courants côtiers landais et bassin de l'Adour), le prix de vente moyen de la civelle au cours de cette saison est de 553 €.kg<sup>-1</sup>. C'est le prix moyen le plus élevé enregistré au cours des dernières années.

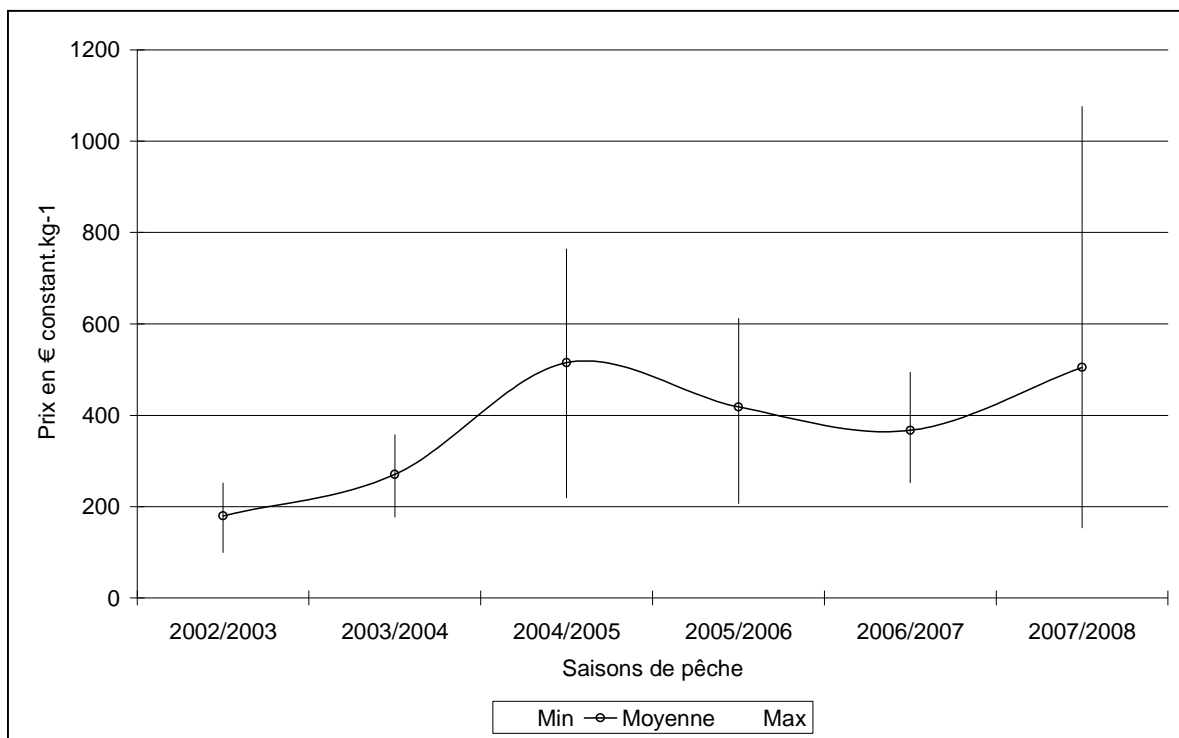


**Figure 14-** Évolution mensuelle du prix de vente moyen au kg et de la production de civelles au cours de la saison 2007/2008.

Le prix de vente en 2007/2008 évolue entre 168 et 1178 €.kg<sup>-1</sup>. Les prix sont élevés en début de saison puis diminuent progressivement et diminuent légèrement en février - mars. On constate une très grande fluctuation des prix au cours de la saison (figure 14).

L'augmentation des prix de vente de la civelle compense la diminution des quantités pêchées. Les niveaux locaux de production ne semblent pas influencer le prix de vente (figure 14). Le prix moyen mensuel diminue au cours de la saison et cela sans relation avec le pic de la production locale dont la position fluctue d'une saison à l'autre.

Après une tendance à l'augmentation du prix de vente observée au début des années 2000, celui-ci tend à se stabiliser ces dernières années autour de 450 €.kg<sup>-1</sup> (figure 15). On observe pour la saison 2007/2008 une très grande variabilité des prix au cours de la saison.



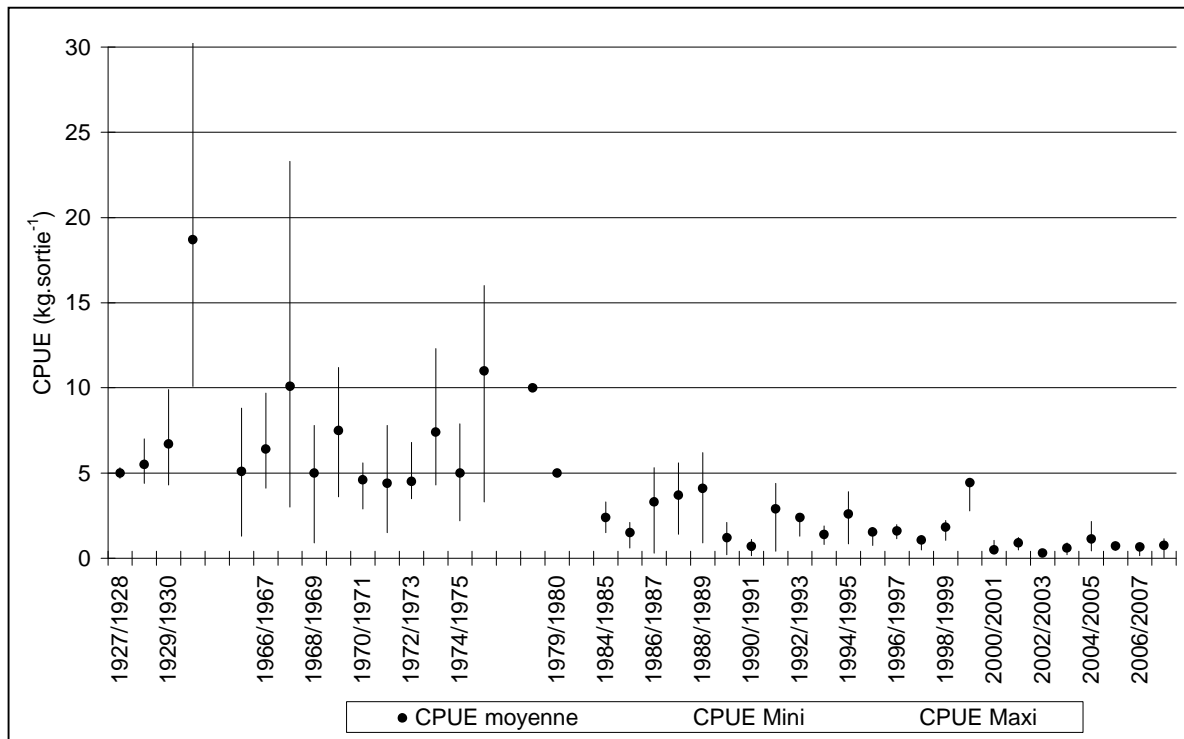
**Figure 15-** Évolution du prix de vente de la civelle (en € constants/année de référence 2002) au cours des dernières saisons de migration.

### 3.2.4 Évolution de l'exploitation sur l'Adour

#### 3.2.4.1. Tendances à long terme

Les tendances depuis le début des années 1930 sont étudiées à partir des Captures Par Unité d'Effort au tamis à main effectuées sur l'estuaire de l'Adour (figure 16). Elles permettent de comparer la campagne de pêche 2007/2008 aux années antérieures, depuis 1927.

La CPUE de cette campagne est inférieure à 1 kg par sortie (0,76 kg.sortie<sup>-1</sup>). Elle est du même ordre de grandeur depuis le début des années 2000, soit à un niveau bien plus bas que ceux observés au début de la série dans les années 1930.

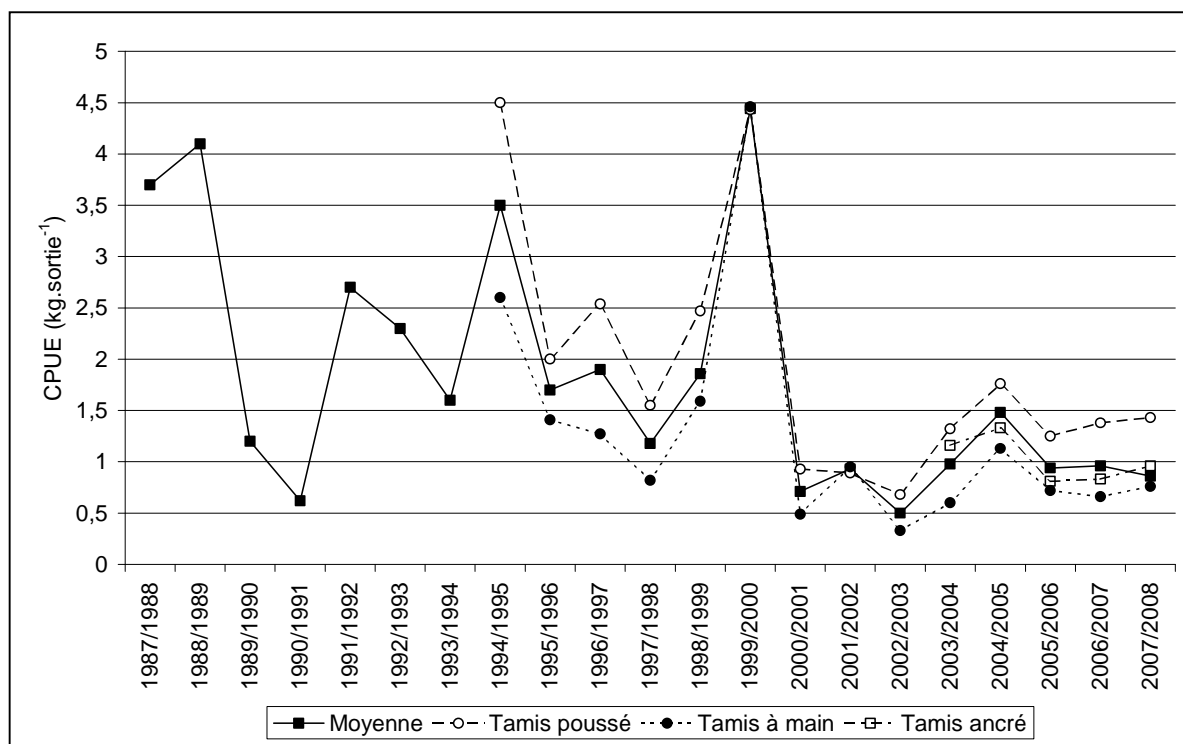


**Figure 16-** Évolution de la pêche au tamis à main par les marins pêcheurs sur l'Adour à partir de la moyenne des captures par sortie et valeurs minimales et maximales observées pour les différentes campagnes entre 1927 et 2007/2008.

#### 3.2.4.2. Tendances sur la période récente

Les courbes de CPUE réalisées à partir des données de l'estuaire de l'Adour "tamis à main" et "tamis poussés" suivent sensiblement les mêmes fluctuations depuis 1994/1995, date d'apparition du tamis poussé en zone maritime.

Depuis 2001/2002, une nouvelle pratique de pêche est apparue : le "tamis ancré" en zone fluviale. Les déclarations de capture sur cet engin sont disponibles depuis la saison 2003/2004. En 2007/2008, cette pratique a été largement utilisée (figure 17).



**Figure 17-** Évolution de la moyenne annuelle des CPUE par type d'engin de pêche utilisé sur la période récente par les marins pêcheurs (1987/1988 à 2007/2008).

De nombreux pêcheurs utilisent plusieurs engins au cours de la saison de pêche et exploitent différents secteurs de l'estuaire (tableau 14). Le nombre de marins pêcheurs détenteurs d'une licence CIPE (dans le respect du quota maximal de 70 licences) reste stable. Les détenteurs d'une licence de pêche à pied (dont le maximum est fixé à une soixantaine) continue à diminuer en 2007/2008. Globalement, le nombre total de sorties est inférieur à ceux des 3 saisons précédentes mais reste supérieur à celui du début des années 2000.

**Tableau 14-** Évolution du nombre de marins pêcheurs ayant pratiqué la pêche de la civelle en fonction du type d'engin utilisé depuis 1999/2000.

saison	nombre de pêcheurs titulaires de la licence CIPE				combinaisons d'engins ou engins non précisés	marins pêcheurs à pied non titulaires de la licence CIPE	nombre total de sorties pour l'ensemble des pêcheurs
	nombre de licenciés	tamis poussés*	tamis à main*	tamis ancrés*			
1999/2000	57	16	21		20		2045
2000/2001	51	11	27		13		2117
2001/2002	49	16	16		17		1544
2002/2003	42	13	11		18	15	1127
2003/2004	51	15	26	2	8	19	1758
2004/2005	55	20	4	2	29	35	3512
2005/2006	61	8	9	4	40	43	3337
2006/2007	55	12	7	7	29	40	3215
2007/2008	56	7	12	4	33	32	2856

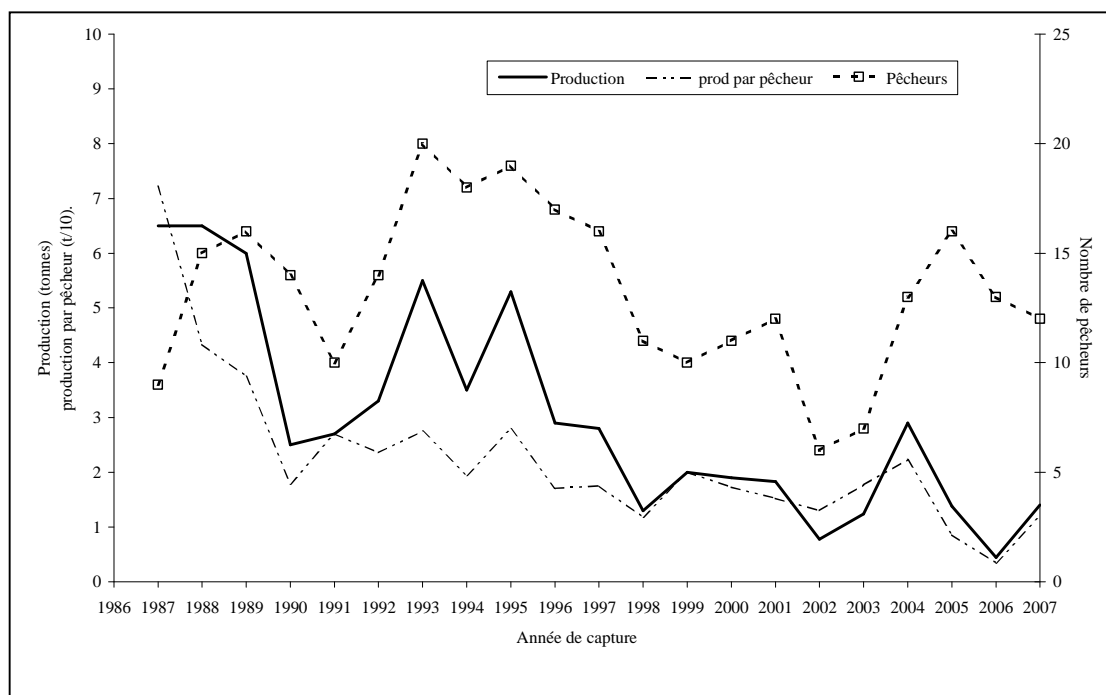
\* pêcheurs ayant utilisé uniquement un seul type d'engin



### 3.2.5. L'anguille au stade adulte : année 2007

En 2007, les captures déclarées d'anguilles sont de 1,4 tonnes. Sur le bassin de l'Adour, la pêche de l'anguille se pratique pour des parts équivalentes au casier (690 kg) et au cordeau (palangre de fond : 728 kg). L'essentiel des captures est réalisé en zone mixte et fluviale avec 78 %.

Les captures de 2006 étaient nettement inférieures (448 kg) à celles de 2007 mais on est revenu en 2007 au même niveau (1,5 tonnes) qu'en 2005 (figure 18). Le nombre de marins-pêcheurs ayant pratiqué cette activité est en baisse avec 12 pêcheurs (13 en 2006 et 16 en 2005). La production par pêcheur reste à un niveau bas avec une moyenne de 118 kg par pêcheur.



**Figure 18-** Évolution des captures d'anguilles et nombre de marins pêcheurs sur l'Adour depuis 1987.

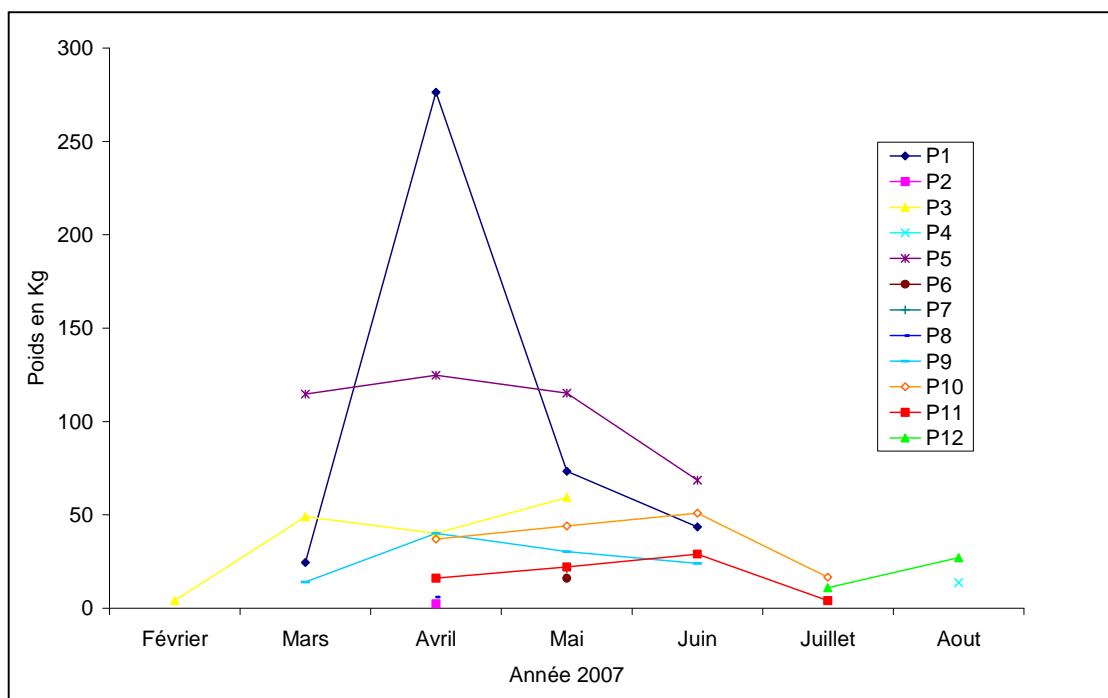
La saison de pêche à l'anguille s'est déroulée de février à août 2007, avec un maximum de capture en avril (tableau 15). On constate une diminution de la durée de la saison pour l'année 2007. De façon générale, la saison de pêche diminue chaque année.

**Tableau 15-** Répartition mensuelle des captures d'anguilles en kilogrammes.

mois	Captures d'anguilles en kg
février	4
mars	202
avril	542
mai	381
juin	216
juillet	31
août	41
<b>Total</b>	<b>1418</b>

En 2007, on constate que les pêcheurs poursuivent leur activité sur plusieurs mois (généralement sur 4 mois). Ce n'était pas le cas en 2006 ; où la majorité des pêcheurs

étaient occasionnels, seuls 2 pêcheurs avaient déclaré de l'anguille au moins 4 mois consécutifs (figure 19).



**Figure 19-** Répartition des captures d'anguilles par pêcheur de la CIPE (codés anonymement P1 à P12) pendant l'année 2007.

## 4. Indicateurs économiques annuels

### Préambule

Pour des raisons biologiques, les données de production sont analysées par saison de migration. Les données administratives et économiques sont traitées par année civile avec pour référence 2007. Pour faciliter la compréhension de l'analyse économique un rappel des productions et de l'effort de pêche est synthétisé dans le tableau 16.

**Tableau 16-** Rappel des productions et de l'effort de pêche pour l'année 2007.

Civelle	janv-07		févr-07		mars-07		nov-07		déc-07		2007	
	nb sorties	kg	nb sorties	kg	nb sorties	kg	nb sorties	kg	nb sorties	kg	nb sorties	kg
<b>Tamis ancrés</b>	259	263	76	43	1	0	189	27,8	229	125,2	<b>754</b>	<b>459</b>
<b>Tamis poussés</b>	72	93,3	58	35	15	5,2	25	4,7	111	139,1	<b>281</b>	<b>277,3</b>
<b>Tamis à main</b>	285	235,6	258	147,1	126	39,2	137	19,3	178	106,4	<b>984</b>	<b>547,6</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>616</b>	<b>591,9</b>	<b>392</b>	<b>225,1</b>	<b>142</b>	<b>44,4</b>	<b>351</b>	<b>51,8</b>	<b>518</b>	<b>370,7</b>	<b>2019</b>	<b>1283,9</b>

Les indicateurs économiques moyens présentés dans cette partie proviennent du suivi de l'activité et des productions des navires de pêche professionnelle mais surtout d'enquêtes socio-économiques réalisées annuellement auprès d'un échantillon de pêcheurs professionnels. Ces dernières sont effectuées dans le cadre du SIH et complétées par un sur-échantillonnage associant le CLPMEM de Bayonne et l'IMA.

En 2007, 16 enquêtes ont été menées. Elles concernent 7 navires uniquement utilisés sur l'Adour (« Adour exclusifs ») et 9 navires pour lesquels l'activité déclarée concerne l'Adour et l'océan et/ou les courants côtiers landais (« Adour et autres secteurs »). Cependant, deux navires « Adour exclusifs » n'ont pas été retenus pour les calculs (hors taux de pluriactivité) car leurs valeurs de chiffres d'affaires furent jugées incohérentes par rapport aux informations de production dont nous disposons pour ces mêmes navires. On notera tout de même l'importante variabilité des grandeurs estimées (cf. erreur-type) notamment pour les « Adour exclusifs ». Elle est révélatrice des différents degrés de l'usage pêche sur l'Adour et est à rapprocher d'une pluriactivité plus ou moins marquée.

En raison de la structure de l'enquête, les indicateurs présentés sont relatifs aux navires et non à l'entreprise. La notion d'entreprise est appréhendée au travers l'indicateur « Autre activité » qui renseigne sur d'éventuelles autres sources de revenus pour l'armateur que ceux générés par le navire considéré dans l'enquête.

Par ailleurs, ces indicateurs peuvent être rapprochés des résultats de l'étude socio-économique des pêcheries civelières françaises réalisée fin 2008 par l'Ifremer pour le CNPMM et la CONAPPED (Anonyme, 2008a).

### 4.1. Chiffres d'affaires et productivité des facteurs

En 2007, le chiffre d'affaires (CA) moyen d'un navire travaillant exclusivement sur l'Adour est de 16 k€ (tableau 17). Il est en baisse de près de 18 % par rapport à l'année 2006 puisqu'il s'élevait alors à près de 20 k€ (Morandeau, 2008). Cette évolution est essentiellement imputable à la baisse des captures de lamproie et de civelle (cf chap. 3).

Pour les navires « Adour et autres secteurs » dont l'activité sur l'estuaire est généralement liée à des pêches très saisonnières prolongée par une activité en mer de deux ou trois mois, le chiffre d'affaires moyen s'élève à 34 k€. Il est en forte augmentation par rapport à 2006 puisqu'il était alors de 21 k€ (Morandeau, 2008).

Pour l'ensemble des navires travaillant dans l'estuaire de l'Adour, le chiffre d'affaires total fourni par les déclarations de captures et rapporté au nombre de navires est estimé à 19 k€ en 2007.

**Tableau 17-** Chiffre d'affaires et effort de pêche par type de flottille.

Indicateurs moyens par navire	Échantillon enquêté sur l'année 2007		Tous les navires « CIPE » (62 navires) valeurs estimées
	Type Adour exclusif (5 navires)	Type Adour et autres secteurs (9 navires)	
Chiffre d'affaires (€)	<b>16 043</b>	<b>34 099</b>	<b>~ 19 369</b>
Nombre de jours de pêche (j)	<b>67</b>	<b>148</b>	<b>~ 75</b>
Nombre d'heures moteur (h)	<b>259</b>	<b>662</b>	<b>~ 219</b>

La productivité des facteurs de production (notion de performance) est appréhendée au travers de la productivité journalière du travail (CA/homme/jour de pêche), de la productivité de l'outil de production navire (CA/puissance motrice) et de la productivité du capital investi (CA/valeur d'assurance du navire<sup>7</sup>). Les résultats sont détaillés dans le tableau 18, ils sont calculés au niveau global c'est-à-dire à l'échelle de la flottille type selon la procédure proposée en 2006 (Morandeau, 2008) et au niveau individuel, c'est-à-dire par navire et moyenné.

**Tableau 18-** Productivité des facteurs pour la flottille type et pour un navire moyen.

Indicateurs	Échantillon enquêté sur l'année 2007	
	Type Adour exclusif (5 navires)	Type Adour et autres secteurs (9 navires)
<b>Pour la flottille type</b>		
CA / homme et par jour (€/homme/jour)	<b>235</b>	<b>230</b>
CA / puissance motrice (€/kW)	<b>443</b>	<b>689</b>
CA / valeur d'assurance	<b>1,44</b>	<b>1,25</b>
<b>Pour un navire type</b>		
CA / homme et par jour (€/homme/jour)	<b>356 (115)</b>	<b>214 (30)</b>
CA / puissance motrice (€/kW)	<b>503 (155)</b>	<b>680 (100)</b>
CA / valeur d'assurance	<b>2,41 (1,19)</b>	<b>1,40 (0,22)</b>

(*) Chiffre entre parenthèses = Erreur-type (mesure de la précision de la grandeur considérée définie comme l'écart type sur la racine de l'effectif de l'échantillon)*

Dans les deux cas, les rapports CA sur puissance motrice sont supérieurs pour les navires ayant une activité autre que l'estuaire. Les deux autres indicateurs sont en revanche plus favorables aux navires « Adour exclusifs ».

#### 4.2. Principaux coûts pour générer le chiffre d'affaires

Pour les flottilles considérées, 4 coûts sont retenus car considérés comme pertinents :

- les frais de carburant ;
- les taxes criée ;
- l'achat des licences ;
- et les frais d'entretien et de renouvellement des appareils de pêche.

Ils sont là aussi détaillés pour la flottille type et pour un navire type (tableau 19).

<sup>7</sup> La valeur d'assurance du navire fournit une estimation du capital investi.

**Tableau 19-** Ventilation des principaux coûts pour générer 100 € de chiffre d'affaires.

Indicateurs (en €)	Échantillon enquêté sur l'année 2007	
	Type Adour exclusif (5 navires)	Type Adour et autres secteurs (9 navires)
<b>Pour la flottille type</b>		
Carburant	<b>3,99</b>	<b>4,75</b>
Taxes de vente (cristée)	<b>0,11</b>	<b>1,01</b>
Licences	<b>5,94</b>	<b>2,34</b>
Appareux de pêche	<b>5,01</b>	<b>9,69</b>
<b>Pour un navire type</b>		
Carburant	<b>4,28 (0,91)</b>	<b>5,98 (1,56)</b>
Taxes de vente (cristée)	<b>0,07 (0,07)</b>	<b>1,12 (0,36)</b>
Licences	<b>3,29 (0,69)</b>	<b>2,7 (0,99)</b>
Appareux de pêche	<b>4,62 (0,63)</b>	<b>10,90 (1,77)</b>

()Chiffre entre parenthèses = Erreur-type (mesure de la précision de la grandeur considérée définie comme l'écart type sur la racine de l'effectif de l'échantillon)

Le coût des licences est élevé pour les navires « Adour exclusifs » (pour la flottille type et par navire type) en raison de la valeur des droits de pêche sur la partie fluviale de l'Adour (100 €/lot). De nombreux navires « Adour et autres secteurs » ne sont pas détenteurs de droits de pêche en zone fluviale ce qui explique que le coût licence soit nettement inférieur lorsqu'il est rapporté au chiffre d'affaires.

Dans tous les cas, les frais de vente en cristée sont faibles (surtout pour les « Adour exclusifs »), car ces navires ont souvent leur propre réseau de vente hors cristée. Ces frais sont estimés pour l'ensemble des navires estuariens (62 navires) à environ 1,02 € pour 100 € de CA. Cet indicateur sera certainement amené à évoluer car on observe une tendance de plus en plus marquée au passage en cristée de certaines espèces telles que le saumon, l'aloise mais aussi la truite de mer (un peu plus de la moitié des captures en volume en 2007).

Les « Adour et autres secteurs » pratiquent un plus grand nombre de métiers avec des engins différents qui sont utilisés dans des conditions environnementales plus difficiles. Ceci explique que leurs frais liés aux appareux de pêche rapportés au chiffre d'affaires soient supérieurs à ceux des « Adour exclusifs ». L'importance des frais de carburant est également plus forte pour les navires qui ne sont pas uniquement inféodés à l'estuaire.

#### 4.3. Nombres d'emplois et pluriactivité

En 2007, 25 marins travaillent sur les navires « Adour exclusifs », ils sont 21 à travailler sur les navires « Adour et autres secteurs ». Le nombre moyen d'hommes par navire est inférieur à 1 (46 marins pour 55 navires fréquentant l'Adour cf. note 6 page 8).

Les patrons ayant une activité de pêche sur l'Adour peuvent exercer une autre activité en plus de la pêche sur ce bateau. Il peut s'agir d'une activité de type agriculture, commerce, affrètement, pêche sur un autre navire...

**Tableau 20-** Pluriactivité par type de flottille.

Indicateur	Échantillon enquêté sur l'année 2007		Tous les navires « CIPE » (62 navires)
	Type Adour exclusif (7 navires)	Type Adour et autres secteurs (9 navires)	
Ont une autre activité	<b>85 %</b>	<b>55 %</b>	<b>64 %</b>

Ainsi en 2007, ce sont près de 64 % des patrons interrogés qui déclarent avoir une autre source de revenus (tableau 19). C'est plus particulièrement élevé pour les navires « Adour exclusifs » puisque dans ce cas, 85 % des patrons indiquent avoir une autre source de revenus. Il s'agit souvent d'une activité de pêche effectuée à partir d'une autre unité en amont ou en aval de l'estuaire en fonction de la migration des espèces présentes ou d'une autre activité (agricole,...).

Pour les navires fréquentant l'Adour et d'autres secteurs, le degré de pluriactivité est bien inférieur puisqu'il concerne 55 % des patrons interrogés.

#### **4.4. Bilan de l'année 2007**

Ce bilan concerne les pêcheurs détenteurs d'une licence CIPE et ayant pêché au moins une fois sur l'Adour ou dans les courants.

Dans les courants landais, la valeur des captures est de 203 945 €. La civelle représente 99 % de cette valeur.

Pour les navires qui pêchent aussi en mer, la valeur des captures réalisées en mer est de 270 126 €.

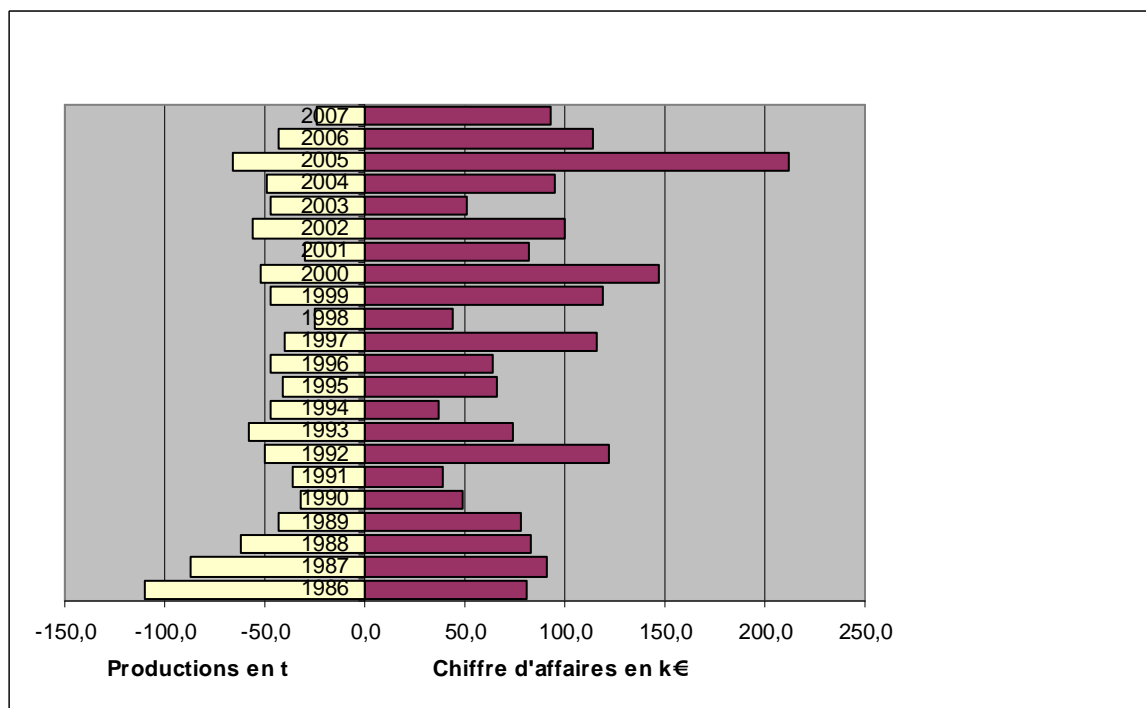
**AU TOTAL, LA VALEUR ESTIMÉE DES CAPTURES DES NAVIRES « CIPE » EST DE  
1 200 877€**

**-DONT 25 % SONT VENDUES EN CRIÉE**

**-DONT LA CIVELLE REPRÉSENTE 55%**

## 5. Conclusion

L'année 2007 est caractérisée par une production faible en volume (22 tonnes) et moyenne en valeur (762 k€) (figure 20) . Sur la période 1986-2006, la moyenne est de 51 tonnes en volume et 887 k€ en valeur. 92 % du chiffre d'affaires repose sur 3 espèces : Anguille, Saumon et Alose.



**Figure 20-** Évolution des productions et des chiffres d'affaires (en monnaie courante) réalisés par les pêcheurs.

En 2007, on constate une stabilité du volume de Saumon débarqué qui s'accompagne d'une bonne valorisation de cette espèce. Ces dernières années, des marins travaillant habituellement en zone côtière (avec vente directe en criée) sont arrivés sur cette pêcherie. Cela se traduit, notamment, par une part de plus en plus importante des ventes en criée des captures estuariennes, dont le Saumon. Ce circuit de commercialisation entraîne une amélioration du prix de vente pour l'ensemble de la pêcherie.

Pour la Lamproie marine et l'Alose, le volume des débarquements est très variable d'une année sur l'autre. 2007 est une mauvaise année pour ces deux espèces.

Pour la civelle, en 2007/2008, la production reste à un niveau bas autour de 2,4 tonnes. Elle se localise sur l'Adour (70 %) et les courants landais (30 %). En 2006/2007, cette proportion était de 52 % sur l'Adour et 48 % pour les courants côtiers landais.

En 2006/2007, la saison de migration de la civelle a été précoce alors qu'en 2007/2008, elle a été plutôt tardive. Cela explique en partie la diminution du chiffre d'affaires pour l'approche économique qui se base sur l'année civile 2007. On note, pour cette dernière saison, une prépondérance de l'utilisation du tamis ancré aussi bien en nombre de sorties qu'en volume de captures. Cela se traduit par un déplacement de la pêcherie vers l'amont : de la zone maritime vers la zone fluviale. Cette technique implique, par ailleurs, une consommation de carburant moins importante.

Le règlement européen 1100/2007 du 18 septembre 2007 entrera en application au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il concerne les mesures de reconstitution du stock d'anguille européenne en limitant toutes ses sources de mortalités dont la pêche (Anonyme, 2008b ;

Diren, 2008). Le plan français (volet national et volets locaux dont l'Adour) a été déposé au 31 décembre 2008, il est en cours de consultation par la communauté européenne. S'il est accepté, les captures professionnelles devront être réduites de 10 % par an pendant 3 ans avec la mise en place de quotas individuels. Une part de la production sera obligatoirement réservée au repeuplement. En parallèle, un plan de sortie de flotte est actuellement en cours pour diminuer l'effort de pêche.

Les patrons ayant une activité de pêche sur l'Adour exercent dans 64 % des cas une autre activité professionnelle (agriculture, commerce, pêche sur un autre navire...). Cette pluriactivité permet de limiter les difficultés à assurer un chiffre d'affaires suffisant sur l'Adour. En situation de très forte dépendance par rapport à la civelle, la future application du plan de gestion se traduira par de nouvelles modifications de ce système pêche.



## BIBLIOGRAPHIE

**ANONYME, 2008a.** Note de synthèse « Socio-économie de la pêche cavière française. Description de la flotille (2007) – Productions de civelles (2006/2007). Ifremer/SIH, 5 p.

**ANONYME, 2008b.** Plan de gestion anguille de la France. *Doc. MEEDDAT, Onema MAP Volet National*. 115 p + annexes.

**DIREN, 2008.** Plagepomi Plan de gestion des poissons migrateurs Adour et cours d'eau côtiers 2008-2012. 70 p.

**LISSARDY M., CASAMAJOR (de) M.N., SANCHEZ F., MORANDEAU G. & F.X. CUENDE. 2007.** Caractérisation et abondance des captures professionnelles estuariennes dans le bassin de l'Adour en 2006. Rapport CERECA / ADERA / IFREMER, 45 pages plus les annexes

**LISSARDY M., CASAMAJOR (de) M.N., SANCHEZ F., MORANDEAU G. & F.X. CUENDE. 2007.** Caractérisation et abondance des captures professionnelles estuariennes dans le bassin de l'Adour en 2005. Rapport CERECA / ADERA / IFREMER, 38 pages.

**MORANDEAU G. 2008.** Zoom sur la flotille active sur l'Adour en 2006. Note interne Ifremer SIH/LRHA, 4 pages.

## Annexe - Analyse de la saison civelle 2006/2007

L'approche économique se faisant par année civile et l'approche biologique (captures) se faisant par saison de migration (donc sur deux années civiles). Une synthèse de la saison 2006/2007 (données non publiées) est donnée pour complément d'informations.

La production totale de civelles par les marins-pêcheurs, pour l'ensemble de l'aire de pêche ; Adour et courants côtiers landais est de 2,7 tonnes en 2006/2007. Sur la totalité de la production, l'Adour représente 1412 kg (soit 52 % de la production) et les courants côtiers landais 1300 kg.

### TAMIS ANCRÉ

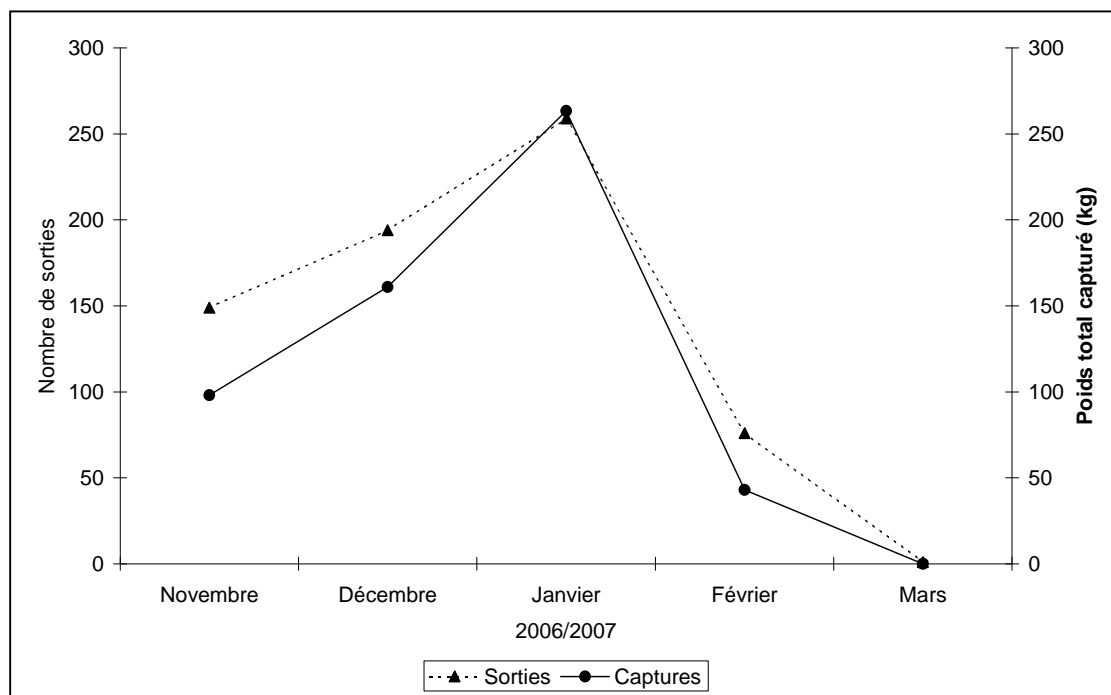


Figure 21- Évolution du nombre de sorties et des captures mensuelles au tamis ancré par les marins pêcheurs au cours de la saison 2006/2007.

Cette pratique de pêche est en plein essor sur l'Adour, une trentaine de pêcheurs ont pratiqué ce métier durant la campagne 2006/2007. L'ensemble de ces pêcheurs a effectué 678 sorties pour un poids total capturé de 565 kg. La quantité de civelles prélevées, ainsi que le nombre de sorties sont en légère diminution par rapport à la saison précédente.

L'effort de pêche se concentre sur les mois de décembre et janvier pour cette saison (figure 21). Il est fortement variable suivant les années en fonction des conditions hydrologiques et des disponibilités en civelles. L'activité de pêche au tamis ancré est pratiquement inexistante au mois de mars. La plus forte production a été réalisée au mois de janvier. On comptabilise 81 sorties à captures nulles sur l'ensemble de la saison ce qui représente 12 % du nombre total des sorties effectuées (tableau 18).

La Capture Par Unité d'Effort (CPUE) est en moyenne de  $0,83 \text{ kg.sortie}^{-1}$  sur la saison avec un minimum mensuel en février de  $0,57 \text{ kg.sortie}^{-1}$  et un maximum de  $1,02 \text{ kg.sortie}^{-1}$  en janvier (tableau 18). La pêche n'a pratiquement pas été pratiquée au mois de mars. On constate donc, une diminution des rendements pour cette campagne de pêche par rapport aux saisons précédentes.

**Tableau 18-** Récapitulatif de la saison au tamis ancré pour 2006/2007.

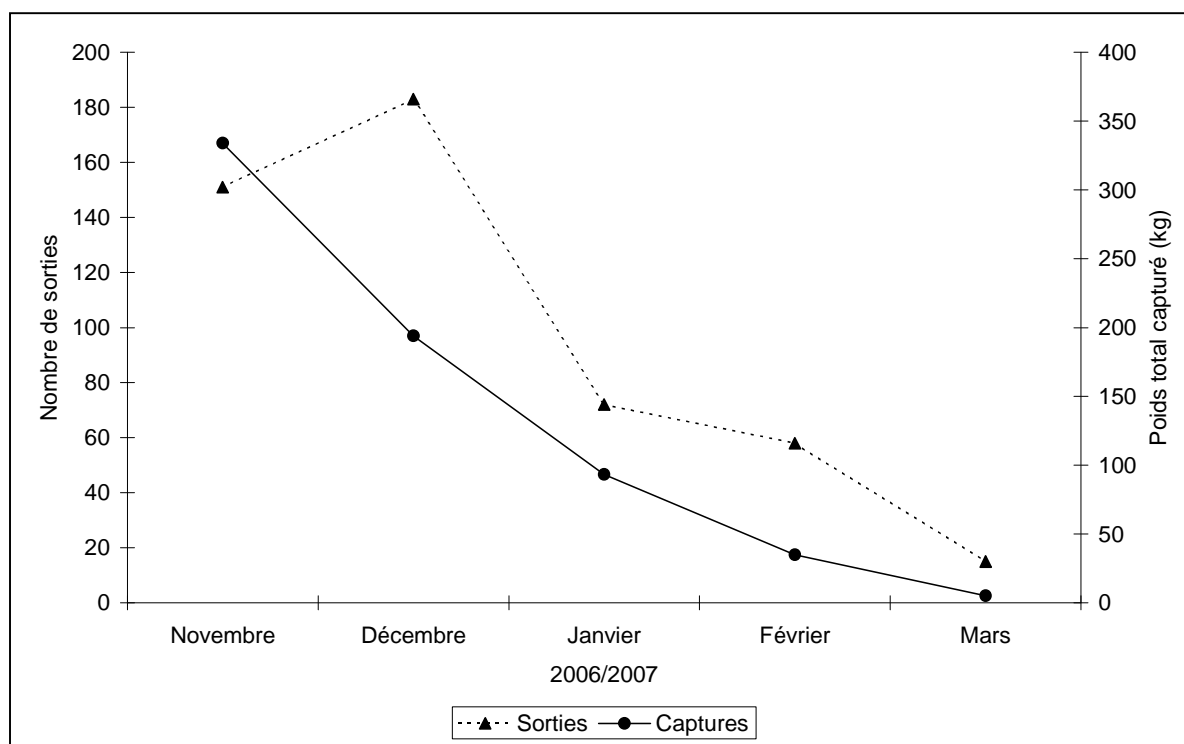
	novembre	décembre	janvier	février	mars	saison
poids total (kg)	98	161	263	43	0	<b>565</b>
CPUE (kg.sortie <sup>-1</sup> )	0,66	0,83	1,02	0,57	0	<b>0,83</b>
nombre total de sorties	149	193	259	76	1	<b>678</b>
nombre de sorties à captures nulles	23	25	14	18	1	<b>81</b>
nombre de pêcheurs	26	14	24	25	1	<b>32</b>

D'un point de vue géographique, la majorité des captures se répartit sur 4 secteurs de la partie mixte et fluviale de l'Adour ; principalement sur les lots 16E8M1 (221 kg), 16E8M2 (209 kg) et 16E8M0 (124 kg), qui représentent 98 % des captures totales.

### TAMIS POUSSÉ

La pêche aux tamis poussés n'est autorisée que dans la partie maritime de l'estuaire de l'Adour. Il s'agit donc de la pêche située le plus en aval.

Pour la saison 2006/2007, 32 pêcheurs ont pratiqué cet engin. Ce nombre est en diminution par rapport aux années précédentes. Ces pêcheurs ont effectué 479 sorties pour un poids total capturé de 661 kg. L'effort de pêche se concentre de novembre à janvier ; 85 % des sorties ont été effectuées au cours de cette période et représentent 94 % des captures sur la saison. On comptabilise 47 sorties à captures nulles, soit 10 % du nombre total des sorties effectuées (figure 22).



**Figure 22-** Évolution du nombre de sorties et des captures mensuelles aux tamis poussés par les marins pêcheurs au cours de la saison 2006/2007.

La Capture Par Unité d'Effort est en moyenne de 1,38 kg.sortie<sup>-1</sup> sur la saison avec un minimum au mois de mars 0,35 kg.sortie<sup>-1</sup> et un maximum de 2,21 kg.sortie<sup>-1</sup> en novembre (tableau 19).

**Tableau 19-** Récapitulatif de la saison aux tamis poussés pour 2006/2007.

	<b>novembre</b>	<b>décembre</b>	<b>janvier</b>	<b>février</b>	<b>mars</b>	<b>saison</b>
poids total (kg)	334	194	93,3	35	5,2	<b>661,5</b>
CPUE (kg.sortie <sup>-1</sup> )	2,21	1,06	1,3	0,6	0,35	<b>1,38</b>
nombre total de sorties	151	183	72	58	15	<b>479</b>
nombre de sorties à captures nulles	17	9	4	11	6	<b>47</b>
nombre de pêcheurs	20	18	14	13	4	<b>32</b>

D'un point de vue géographique, les captures se répartissent sur 5 secteurs de la partie maritime de l'Adour. Comme pour les saisons précédentes, elles se concentrent principalement sur les 2 lots 16E8UV (288 kg) et 16E8LA (243 kg) qui représentent 80 % des captures totales.

### **TAMIS À MAIN**

Les captures au tamis à main sont traitées en deux parties car cet engin est utilisé sur l'Adour et les courants côtiers landais et par deux catégories de pêcheurs :

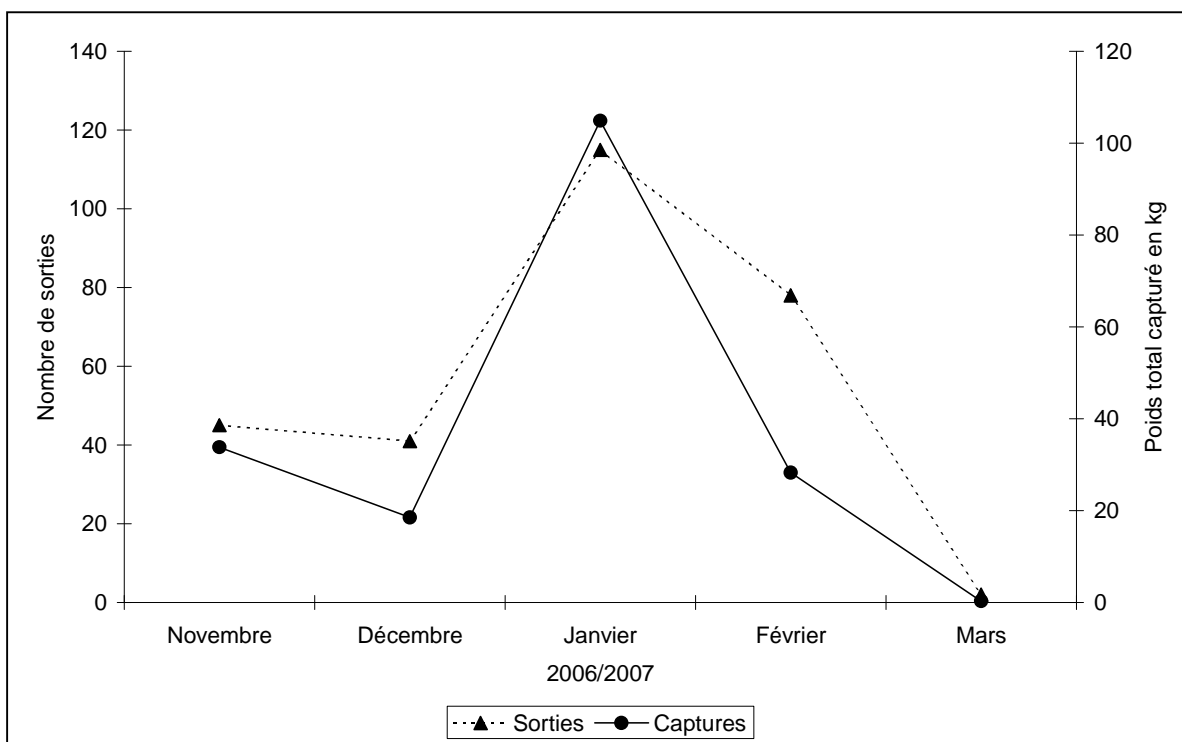
- les marins pêcheurs titulaires d'une licence CIPE qui choisissent de pêcher au tamis à main dans l'Adour ou dans les courants côtiers landais ;
- les marins pêcheurs non titulaires d'une licence CIPE mais autorisés à pêcher la civelle à pied, au tamis à main, dans les eaux salées.

Ainsi, les captures au tamis à main sont traitées selon deux secteurs géographiques pour les deux catégories de pêcheurs :

- captures au tamis à main sur l'Adour ;
- captures au tamis à main dans les courants côtiers landais.

#### **- TAMIS À MAIN SUR L'ADOUR**

Pour la saison 2006/2007, 33 marins pêcheurs ont utilisé le tamis à main dont 22 licenciés CIPE et 11 pêcheurs à pied. L'ensemble de ces pêcheurs a effectué 281 sorties (dont 228 sorties pour les licenciés CIPE et 53 sorties pour les non licenciés) pour un poids total capturé de 186 kg (dont 164 kg capturés par les licenciés CIPE). Ces chiffres sont en diminution par rapport aux années précédentes. L'effort de pêche se concentre sur les mois de janvier et février ; 77 % des sorties ont été effectuées au cours de cette période et représentent 79 % des captures sur la saison (figure 23). On comptabilise 62 sorties sans captures, ce qui représente 22 % du nombre total des sorties effectuées.



**Figure 23** : Évolution du nombre de sorties et des captures mensuelles au tamis à main sur l'Adour par l'ensemble des marins pêcheurs au cours de la saison 2006/2007.

La Capture Par Unité d'Effort est en moyenne de  $0,66 \text{ kg.sortie}^{-1}$  sur la saison avec un minimum au mois de mars ( $0,15 \text{ kg.sortie}^{-1}$ ) et un maximum ( $0,91 \text{ kg.sortie}^{-1}$ ) en janvier (tableau 20). Ces chiffres restent dans les mêmes gammes de valeurs que la saison passée, légèrement en baisse.

**Tableau 20-** Récapitulatif de la saison au tamis à main sur l'Adour en 2006/2007.

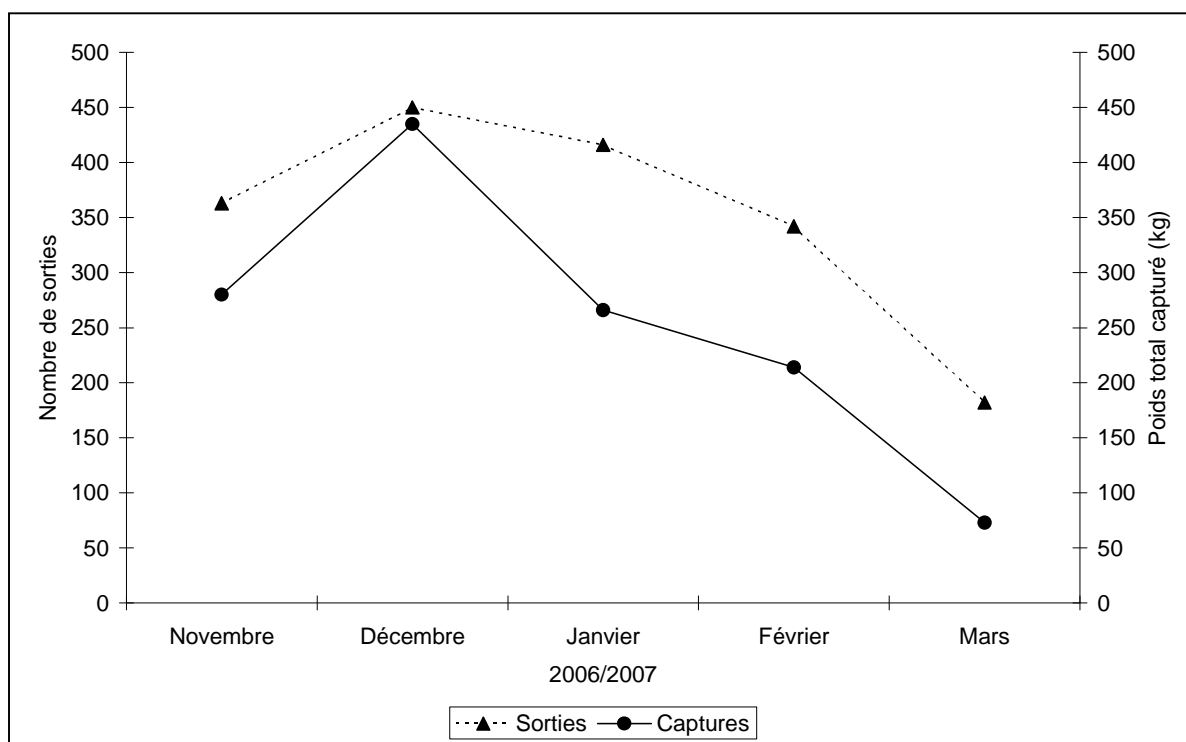
	novembre	décembre	janvier	février	mars	saison
<b>Poids total (kg)</b>	<b>33,8</b>	<b>18,5</b>	<b>104,9</b>	<b>28,3</b>	<b>0,3</b>	<b>185,8</b>
Poids licenciés CIPE	18,3	15,1	102,3	27,6	0,3	163,6
Poids non licenciés CIPE	15,5	3,4	2,6	0,7	0	22,2
<b>Nombre total de sorties</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>115</b>	<b>78</b>	<b>2</b>	<b>281</b>
Sorties licenciés CIPE	27	24	103	72	2	228
Sorties non licenciés CIPE	18	17	12	6	0	53
<b>CPUE (<math>\text{kg.sortie}^{-1}</math>)</b>	<b>0,75</b>	<b>0,45</b>	<b>0,91</b>	<b>0,36</b>	<b>0,15</b>	<b>0,66</b>
<b>Nombre de sorties à captures nulles</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>62</b>
Sorties nulles licenciés CIPE	6	5	11	27	1	50
Sorties nulles non licenciés CIPE	1	4	3	4	0	12
<b>Nombre total de pêcheurs</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>33</b>
Pêcheurs licenciés CIPE	8	3	14	14	2	22
Pêcheurs non licenciés CIPE	6	6	4	2	0	11

D'un point de vue géographique, les captures se répartissent sur 8 secteurs de la zone mixte fluviale de l'Adour. Elles se concentrent principalement sur les lots 16E8M0 (57 kg) et 16E8GR (51 kg) qui représentent 58 % des captures totales. La pêche se pratique également sur les autres estuaires du département des Pyrénées-Atlantiques (Untxin, Ouhabia et Nivelle). Elle représente un poids capturé de l'ordre de 2,5 kg pour une dizaine de sorties et ne fait pas l'objet d'une analyse spécifique.

## - TAMIS À MAIN SUR LES COURANTS CÔTIERS LANDAIS

Pour la saison 2006/2007, 54 marins-pêcheurs ont pratiqué le tamis à main sur les courants côtiers landais dont 18 licenciés et 36 non licenciés CIPE. L'ensemble de ces pêcheurs a effectué 1753 sorties pour un poids total capturé de 1268 kg. Les captures se concentrent sur les 4 premiers mois, de novembre à février.

Contrairement à la pêche au tamis à main sur le bassin de l'Adour, les deux catégories de pêcheurs se répartissent de façon équivalente en terme de poids capturé et du nombre de sorties (tableau 21). Ces quatre mois représentent 95 % des captures sur la saison pour 90 % des sorties. Sur leur totalité, 123 sorties à captures nulles sont comptabilisées, ce qui représente 7 % du nombre total des sorties effectuées (figure 24).



**Figure 24-** Évolution du nombre global de sorties et des captures mensuelles au tamis à main sur les courants côtiers landais au cours de la saison 2006/2007.

La Capture Par Unité d'Effort est en moyenne de 0,72 kg.sortie<sup>-1</sup> sur la saison avec un minimum de 0,4 kg.sortie<sup>-1</sup> au mois de mars et un maximum de 0,97 kg.sortie<sup>-1</sup> en décembre (tableau 21).

**Tableau 21-** Récapitulatif des résultats au tamis à main pour l'ensemble des pêcheurs sur les courants côtiers landais pour la saison 2006/2007.

	<b>novembre</b>	<b>décembre</b>	<b>janvier</b>	<b>février</b>	<b>mars</b>	<b>saison</b>
<b>Poids total (kg)</b>	<b>280</b>	<b>435</b>	<b>266</b>	<b>214</b>	<b>72,6</b>	<b>1267,6</b>
Poids licenciés CIPE	144,7	165,6	133,3	119,5	38,9	602
Poids non licenciés CIPE	135,3	269,4	132,7	94,5	33,7	665,6
<b>Nombre total de sorties</b>	<b>363</b>	<b>450</b>	<b>416</b>	<b>342</b>	<b>182</b>	<b>1753</b>
Sorties licenciés CIPE	174	159	182	186	124	825
Sorties non licenciés CIPE	189	291	234	156	58	928
<b>CPUE (kg.sortie<sup>-1</sup>)</b>	<b>0,77</b>	<b>0,97</b>	<b>0,64</b>	<b>0,63</b>	<b>0,4</b>	<b>0,72</b>
<b>Nombre de sorties à captures nulles</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>123</b>
Sorties nulles licenciés CIPE	18	14	21	17	32	102
Sorties nulles non licenciés CIPE	0	3	11	4	3	21
<b>Nombre total de pêcheurs</b>	<b>34</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>37</b>	<b>25</b>	<b>54</b>
Pêcheurs licenciés CIPE	13	12	12	14	12	18
Pêcheurs non licenciés CIPE	21	32	30	23	13	36

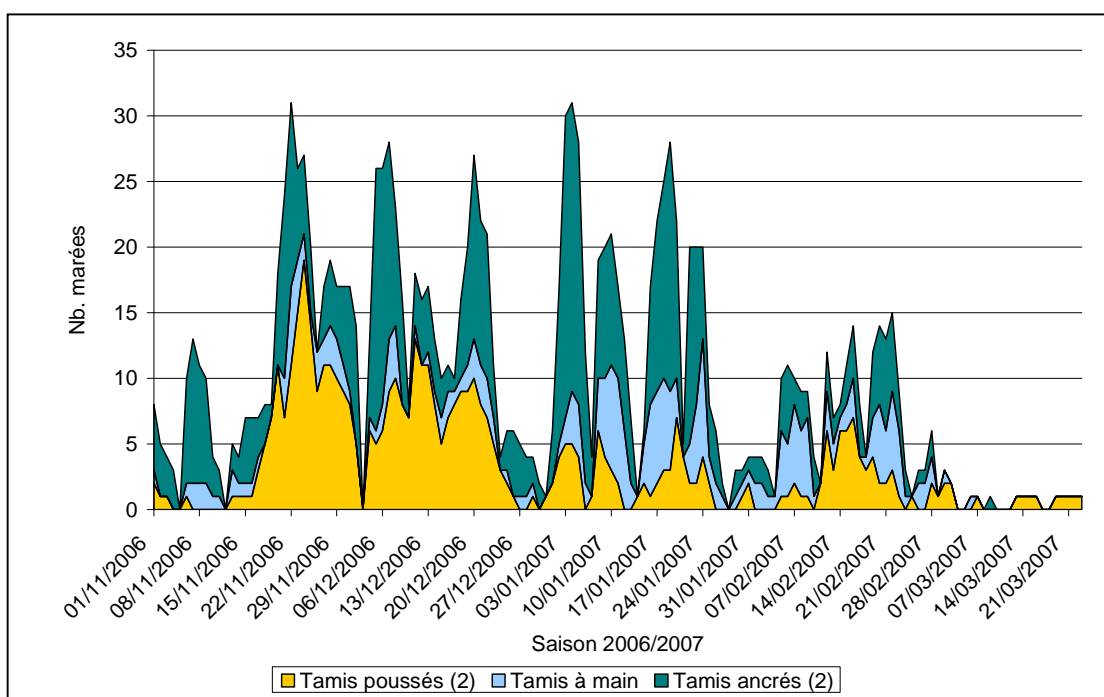
D'un point de vue géographique, les captures se répartissent sur 4 secteurs de la zone côtière landaise (figure 3). La majorité des captures est réalisée sur le lot 16E8LE (courant d'Huchet) soit 1085 kg ce qui représente 86 % de la production totale.

Les captures réalisées sur les courants côtiers landais représentent une part importante de la production de ce secteur maritime (48 % de la production totale). L'évolution des captures au cours de la saison suit les mêmes tendances que celles réalisées sur l'estuaire de l'Adour même si les conditions environnementales y sont très différentes (influence marine, régime de crues....). On retrouve, notamment, la présence d'un flux important de civelles fin novembre.

## Contributions relatives à la production des différents engins en 2006/2007

Les captures réalisées dans le bassin de l'Adour représentent 52 % de la production totale de civelles de l'ensemble Adour et courants côtiers landais. Cette production est réalisée par les marins-pêcheurs dont 55 licenciés CIPE et 40 pêcheurs à pied qui totalisent 3337 sorties sur l'ensemble de la saison. Ces chiffres sont en diminution par rapport à la saison 2005/2006 ; 61 licenciés CIPE et 43 pêcheurs à pied pour un nombre de sorties équivalent.

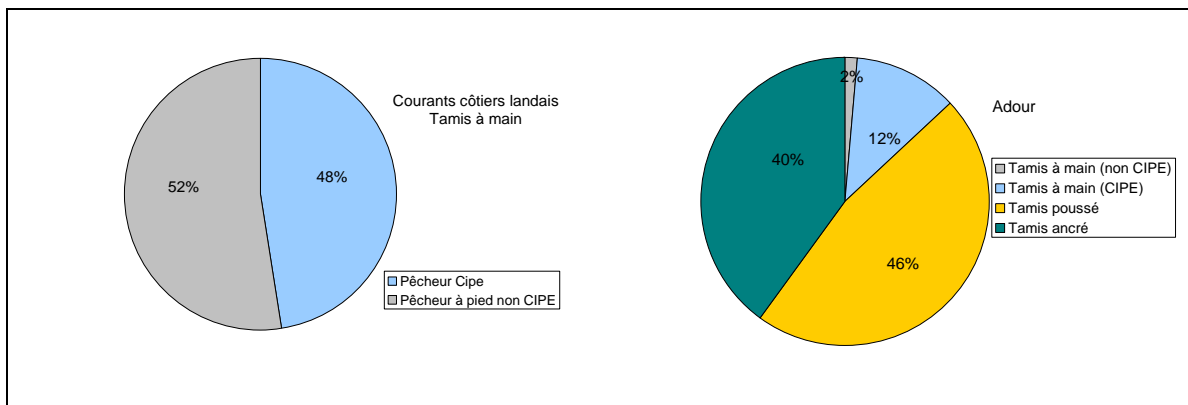
Les débarquements aux tamis poussés en zone maritime étaient majoritaires lors des saisons précédentes. Pour la première fois, en 2005/2006, la production au tamis ancré dépassait celle du tamis poussé. Cette pratique de pêche était en augmentation depuis son apparition sur le bassin de l'Adour. Elle reste à un niveau inférieur en 2006/2007 en terme de poids capturé mais pas en terme de nombre de sorties (figure 25).



**Figure 25-** Cumul journalier des marées par engin sur l'Adour en 2006/2007.

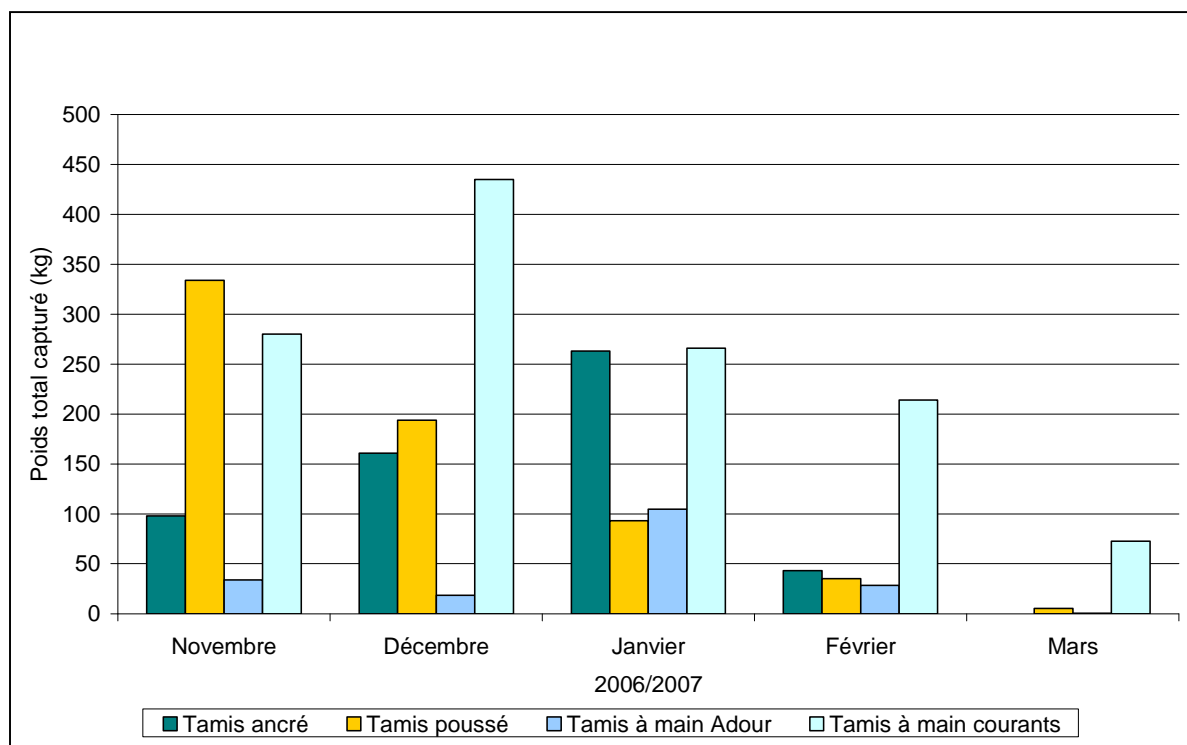
Dans les courants côtiers landais, seul le tamis à main est autorisé, la production est pratiquement équivalente entre les marins pêcheurs et les pêcheurs à pied (figure 26). Elle représente 48 % de la production totale, ce qui est non négligeable pour la pêche locale.





**Figure 26-** Répartition relative des captures par les différentes techniques de pêche, par zone de pêche pour la saison 2006/2007.

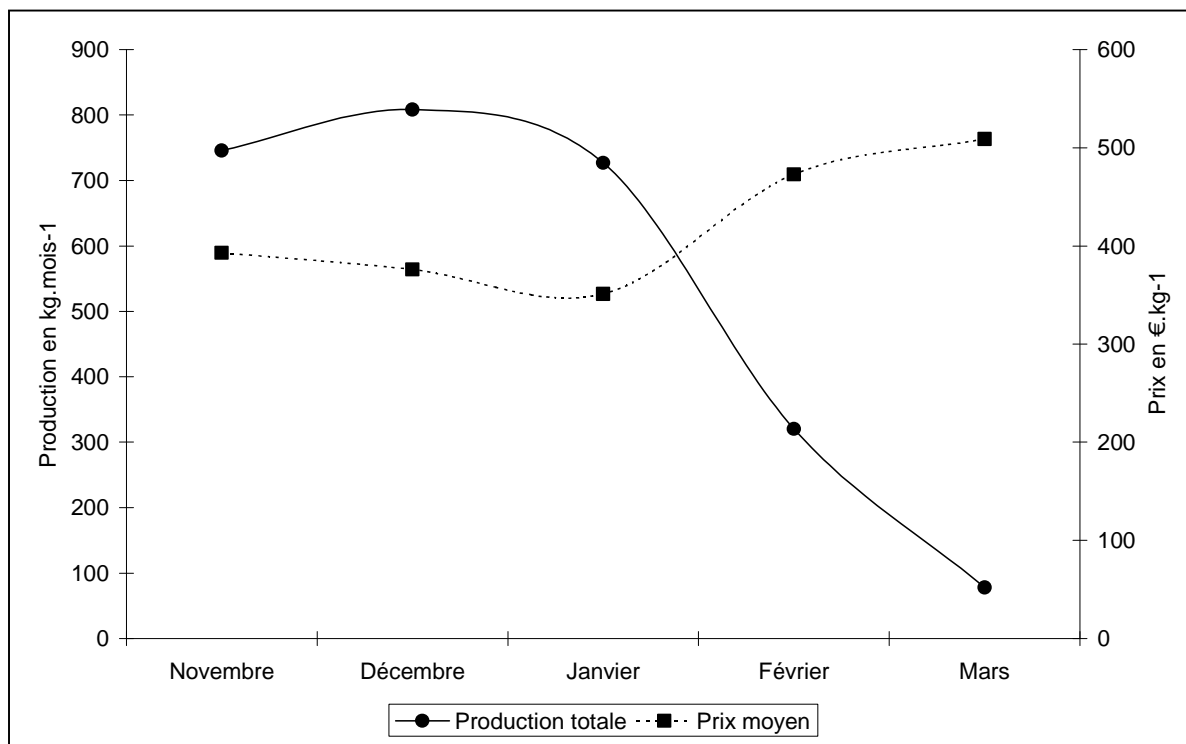
Une saison de pêche de la civelle dans le bassin de l'Adour est généralement caractérisée par une production maximale au mois de janvier. La saison 2006/2007 peut être qualifiée de précoce, même si les productions maximales varient au cours de la saison en fonction des engins de pêche utilisés (figure 27). Sur l'Adour, les productions maximales sont enregistrées en novembre au tamis poussé et janvier pour le tamis ancré et à main. Sur les courants côtiers landais, les meilleures captures se situent en décembre. Elles sont cependant bien réparties sur les 5 mois de migration, ce qui n'est pas le cas sur l'Adour où la saison est beaucoup plus courte.



**Figure 27-** Synthèse des productions par engin et par mois au cours de la saison 2006/2007.

## Évolution du prix de vente de la civelle

Pour l'ensemble de l'aire de pêche (courants côtiers landais et l'Adour), le prix de vente moyen de la civelle au cours de cette saison est de 396 €.kg<sup>-1</sup>. Ce prix est inférieur à ceux enregistrés sur les deux saisons précédentes.



**Figure 28-** Évolution mensuelle du prix de vente moyen au kg de la production de civelles au cours de la saison 2006/2007.

Le prix de vente en 2006/2007 évolue entre 272 €.Kg<sup>-1</sup> et 533 €.Kg<sup>-1</sup>. Les prix moyens augmentent en fin de saison simultanément à la baisse de la production (figure 28).